



Le supplément Perspectives présente cette semaine une intéressante analyse des établissements francophones hors du Québec et souligne comment "notre âme collective nous glisse entre les doigts". Et, en cette saison touristique, on présente aux lecteurs le Maroc, une étude photographique intitulée "zeste d'orange", un reportage sur un pensionnat de jeunes filles à St-Hyacinthe et de délicieuses recettes de fruits frais. Guy Fournier, comme vous le constatarez, donne cette semaine un "grand coup de langue".

ARTS

Comment faire autrement? Nous ne pouvons l'éviter... C'est devenu une tradition maintenant. A chaque année, à la fin juillet, il faut se rendre à Roberval pour la "Huitaine de Gaieté". Yvon Paré n'y a pas manqué. Il s'est promené à travers les peintres et les artisans et il vous parle d'"Arts-Expos".

DOSSIER

Que peut-on attendre de la régionalisation de l'Office de Radio-télévision du Québec? La revue Antennes dont le "Quotidien" reproduit un article, répond à cette question. Réalisé en collaboration par Eric Cartier et Céline Meilleur, ce dossier est de nature à intéresser vivement une région comme celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



23^e TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC ST-JEAN INC.

SAMEDI, 30 JUILLET 1977

- 9h00: Déjeuner des placoteux (restaurant Boulevardier)
- 10h à 17h00: Tournoi pétanque invitation (centre sportif Benoit Levesque)
- 9h30 à 15h00: Gala des animaux, Place de la Traversée
- 12h00 à 24h00: Tournoi de mini-putt C.H.R.L. (Rue Auger)
- 12h00 à 20h00: Forces armées canadiennes — Démonstrations — Place de la Traversée
- 12h00 à 22h00: Radio-Québec — Informations — Place de la Traversée.
- 15h30: Présentation des nageurs — Place de la Traversée
- 16h00: Handicapés — Compétition de tir à l'arc arrière de l'école Notre-Dame
- 17h00: Biscotte (Hotel de la Traversée)
- 17h00: Finales Bonspiel de curling, club de curling Roberval
- 20h00: Soirée bavaroise, centre sportif Benoit Levesque
- 20h00 à 22h00: Visite des expositions
- 21h00: Disco VIII à l'avant Place de la Traversée

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 7
— Bandes dessinées	B 6
— Bourse	A 8
— Bridge	B 8
— Cinéma	C 8
— Décès	B 9
— Echecs	C 9
— Finance	A 7
— Horoscope	C 10
— Mots croisés	C 10
— Mot mystère	C 9
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4e année No 252

Samedi 30 juillet 1977

40 pages 25 cents

Mini-Loto

25-68712
13-95742
8-81587
30-81830

Pour la 23^{ème} Traversée

Roberval bondée de visiteurs

ROBERVAL — Il faut le vivre. Impossible de se loger à Roberval et dans les alentours immédiats, en ce samedi, la veille de la vignt troisième traversée internationale du lac St-Jean à la nage. Ni à Saint-Félicien situé à 12 milles à peine.

Un visiteur de la Tuque a confié au reporter du Quotidien, au cours d'une fameuse biscotte, qu'il faisait la navette entre Alma et Roberval une quarantaine de milles tous les jours pour prendre part aux activités qui se déroulent durant ce temps de réjouissances et assister à l'arrivée des nageurs. Cela depuis le début de la semaine. Les cas de ce genre abondent.

Les terrains de camping avoisinants sont bondés, et les commerçants doivent presque surveiller leur terrain de stationnement afin qu'il ne devienne pas tout à coup un terrain de campins ou un lieu de refuge. Ca déborde la région.

Comment expliquer ce fait? L'histoire de la Traversée, sa renommée, ses 23 ans peuvent répondre, mais partiellement. Nicol Allard, conseiller technique spécial de la Traversée considère que la présence de Place de la Traversée, située au centre-ville, explique le second souffle de cet événement sportif d'envergure mondiale et l'affluence exceptionnelle de cette année. Après trois ans d'existence, on a redéfini Place de la Traversée dans le cadre de la huitaine.

Place de la Traversée, cette immense foire qui accueille tout le monde gratuitement et regroupe manifestation et énergies.

Ne négligeons pas le travail des nom-



AFFLUENCE — Depuis le début de la Huitaine de Gaieté, la foule n'a cessé de croître à Roberval. A la veille de la Traversée à la nage du lac Saint-Jean, l'affluence des visiteurs est remarqua-

ble. Ces gens assistaient à une course de tacots chaudement disputée, hier après-midi.

breux bénévoles et de toute l'organisation de la traversée.

D'ailleurs, malgré cette affluence considérable, il n'y a eu aucun désordre à déplorer et, une centaine de policiers qui se

relaient, maîtrisent et d'une façon intelligente la situation.

Toujours selon M. Nicol Allard, on attend entre 30,000 et 35,000 personnes, demain, pour applaudir ceux qu'on a parfois

tendance à oublier, les valeureux nageurs.

Esperons que la température sera plus clémente qu'au début de la semaine et que l'animation mise de l'avant, demain, pourra remplir son rôle.

Accord sur le décontrôle

par Claude Papineau

14 octobre

OTTAWA (PC) — C'est d'ici deux à trois semaines que les représentants du monde des affaires et du mouvement syndical diront s'ils acceptent les conditions que le gouvernement fédéral pose comme préalables à la suppression avant terme du programme de contrôle des prix et des revenus.

C'est ce qui se dégage d'une rencontre "tripartite", qui a réuni vendredi à Ottawa les ministres du cabinet Trudeau avec une délégation d'une vingtaine d'hommes d'affaires, sous la direction de M. J.A. de Granpré, président de Bell Canada, ainsi qu'avec les membres de l'exécutif du Congrès du travail du Canada, sous la présidence de M. Joe Morris.

Suite à la rencontre, le premier ministre Trudeau a déclaré que le gouvernement avait ainsi proposé aux "agents économiques" du pays des conditions suivant lesquelles on pourrait lever les contrôles avant l'échéance prévue de la fin de 1978.

Le premier ministre a indiqué qu'on avait exploré une série de dates pour entamer le processus de décontrôle, mais qu'aucune d'entre elles n'est définitive.

Le 14 octobre prochain, date du deuxième anniversaire des contrôles, demeure possible si la consultation va bon train, même si elle paraît un peu rapprochée, a déclaré M. Trudeau, ajoutant qu'on pouvait tout autant considérer le 1er janvier 1978 ou toute autre date ultérieure.

M. Trudeau a précisé que le gouvernement avait posé trois conditions précises à ses interlocuteurs en vue d'obtenir leur collaboration pour éviter une résurgence de l'inflation au cours de la période d'après les contrôles.

Il s'agit de la création d'un conseil consultatif réunissant les représentants de différents intérêts de la société, de la mise sur pied d'une agence de surveillance des prix et des revenus sans pouvoirs coer-

citifs et d'un engagement volontaire à la restriction.

Consultations

MM. Morris et de Granpré ont pour leur part tous deux déclaré à la presse qu'ils entendent consulter les membres de leurs communautés respectives avant de donner une réponse à la proposition fédérale.

Le Congrès du travail du Canada, qui regroupe quelque 2,3 millions de syndiqués au pays, s'est vivement opposé depuis le début au programme de lutte à l'inflation du gouvernement, tandis que les milieux d'affaires ont commencé, depuis plusieurs mois, à réclamer la suppression des contrôles dans les meilleurs délais.

Le premier ministre Trudeau a d'autre part déclaré qu'il fera connaître la même proposition à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans quelques jours.

Par ailleurs, M. Trudeau a dit qu'il ne semble pas possible que l'objectif de ramener le taux d'inflation à six pour cent soit

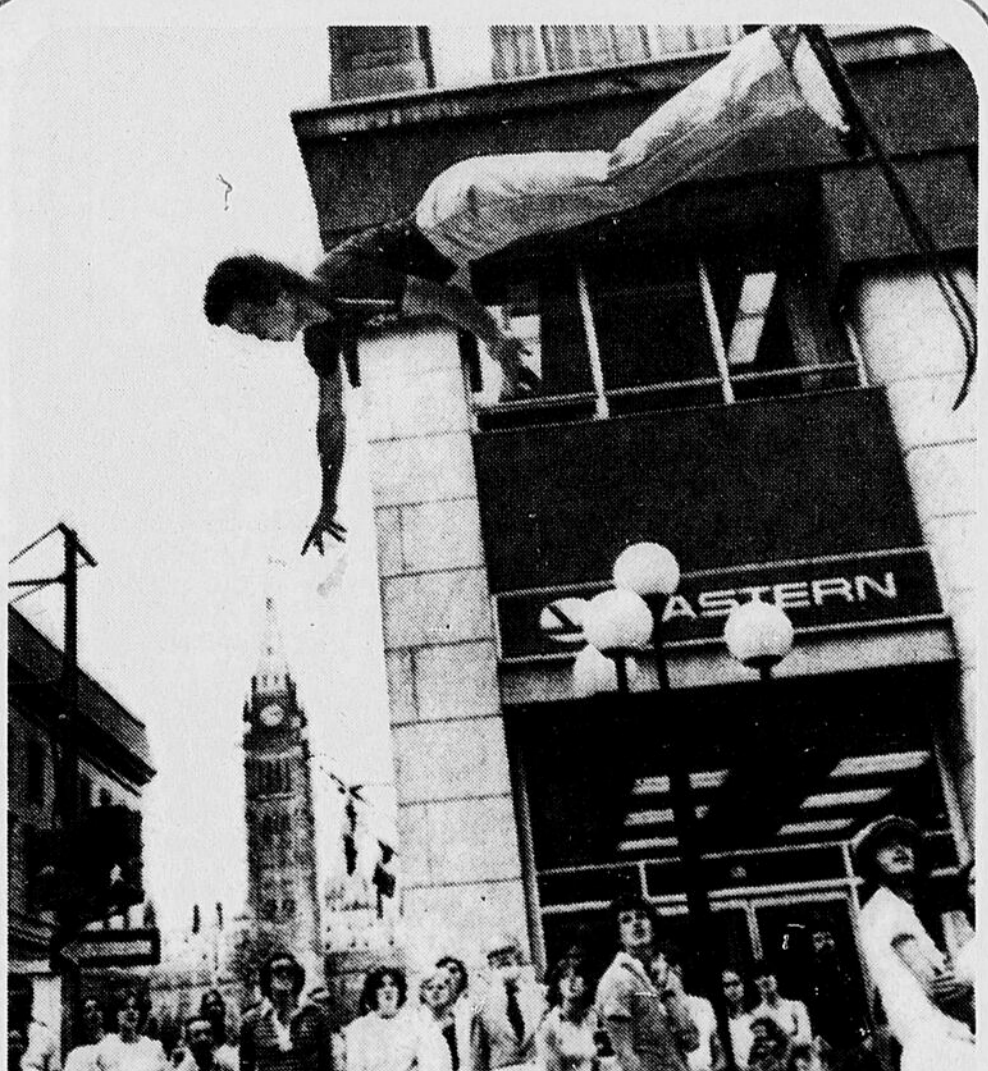
atteint pour le deuxième anniversaire du programme, soit en octobre.

Avec un taux d'inflation actuellement de plus de sept pour cent, il est fort probable qu'on puisse corriger les statistiques dans les quelques mois qui nous restent, mais ce qui nous importe c'est d'obtenir de la collaboration pour les mois et les années à venir, a indiqué M. Trudeau.

A propos de la création d'un mécanisme permanent de consultation, le premier ministre a expliqué qu'il devra être élargi à d'autres secteurs de la société, par exemple aux groupes de consommateurs et aux agriculteurs, a-t-il dit.

Le processus de "décontrôle" fait l'objet de discussions depuis de nombreux mois; c'est en mars dernier, à l'occasion du budget, que le gouvernement a fait part de sa préférence entre les différentes formules envisagées.

Il s'agit d'un décontrôle graduel, opéré en fonction de l'échéance des conventions salariales et des exercices financiers.



SKI ACROBATIQUE — Bénéficiant d'une rampe de lancement de 45 pieds, un individu donnait son spectacle à Ottawa, hier, équipé de skis alpins comme on peut le constater. La foule a fort apprécié l'atterrissage qui se faisait sur un coussin d'air géant. (Téléphoto PC)

Le PQ présente sa loi anti-scab

QUEBEC (PC) — Application intégrale de la "Formule Rand" et établissement de dispositions "anti-briseurs de grève", tels sont les deux éléments les plus percutants de la réforme des lois du travail annoncée vendredi matin à l'assemblée nationale par le ministre québécois du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Cette réforme, contenue dans le projet de loi 45 modifiant le Code du travail, prévoit en outre:

- la protection de l'emploi des salariés, à la suite d'une grève ou d'un lock-out;
- l'établissement de mécanismes permettant de mettre fin à des conflits de travail, dans le cas de négociations en vue de la signature d'une toute première convention collective de travail;
- le fléchissement de 50 pour cent à 35 pour cent du taux de salaires qui doivent donner leur assentiment à l'accréditation;
- la tenue de vote secret au sein des syndicats sur l'élection de leurs officiers, l'acceptation ou le rejet d'offres patronales et le déclenchement d'une grève.

Modifications techniques

Outre cela, les dispositions contenues dans le projet de loi du nouveau ministre du Travail sont de nature technique et visent essentiellement à assouplir les règles relatives à l'accréditation, à revaloriser le mécanisme de la conciliation en le dissociant du recours à la grève, à éliminer de l'atelier fermé, l'augmentation des amendes encourues par les contrevenants à la loi et

enfin l'accroissement des pouvoirs exercés par les arbitres.

Enfin, le projet de loi propose de préciser et de simplifier les délais d'application des diverses dispositions du code.

En présentant la mesure législative à la presse après l'avoir fait approuver par un vote de 43 à 23 en première lecture à l'Assemblée nationale, le ministre du Travail et son collègue, le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, ont affirmé l'un et l'autre qu'elle est essentiellement destinée d'abord à assainir le climat social au Québec.

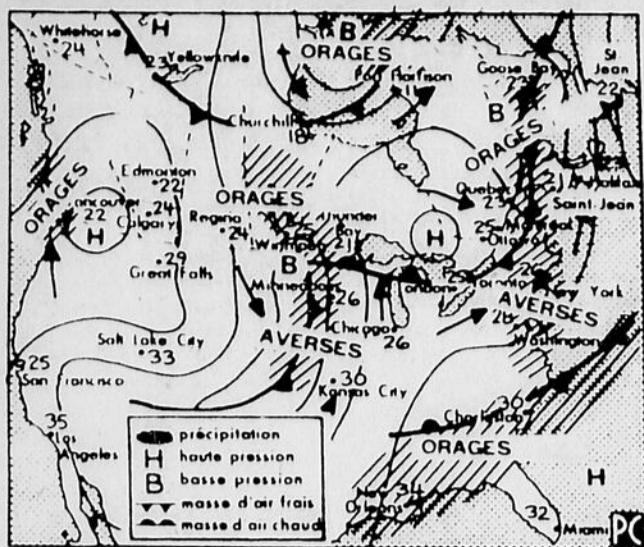
La perspective

Le dépôt de ce projet de loi d'ailleurs promis dans le programme électoral du parti québécois doit être, a expliqué M. Marois, vu dans la perspective d'une nouvelle réforme à venir, celle relative aux conditions minimales de travail et à la santé et la sécurité des travailleurs.

Le gouvernement péquiste a par ailleurs refusé, comme l'ont tous réclamé les porte-parole des partis d'opposition, de convoquer une commission parlementaire avant l'adoption du projet en deuxième lecture.

Parlant au nom du gouvernement, son leader parlementaire, M. Robert Burns, a expliqué que tous les représentants du monde du travail ont déjà été abondamment consultés, notamment par le biais du Conseil consultatif du travail et de la main d'oeuvre.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour samedi avec un aperçu pour dimanche.

Outaouais et Montréal: nuageux avec averses et risque d'orages en matinée. Dégagement graduel par la suite. Maximum, près de 25. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: nuageux avec averses et risque d'orages. Maximum, près de 23. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie et Sept-Îles: nuageux avec averses et risque d'orages. Maximum, près de 20. Aperçu pour dimanche: dégagement.

Haute-Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean: nuageux avec averses et risque d'orages. Maximum, près de 23. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Pontiac-Témiscamingue et Laurentides: nuageux avec averses et risque d'orages en matinée. Dégagement graduel par la suite. Maximum, près de 23. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Abitibi et Chibougamau: nuageux avec possibilité de quelques averses en matinée. Dégagement en après-midi. Maximum, près de 21. Aperçu pour dimanche: ensoleillé suivi d'un ennuagement.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées vendredi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques lieux de villégiature:

Moncton	10	25
Halifax	11	20
Charlottetown	12	24
Saint-Jean, T.-N.	11	23
New York	19	27
Washington	18	29
Tampa	25	34
Miami	28	32
Orlando	24	34
Los Angeles	18	27
Acapulco	26	33
Barbade	28	29
Bermudes	26	31
La Havane	25	29

MAREES

SAMEDI

CHICOUTIMI -- La marée sera haute à 3h00 (5.3m) et basse à 10h45 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 15h45 (4.6m) et basse à 22h55.

PORT-ALFRED -- La marée sera haute à 3h10 (6.0m) et basse à 9h35 (.1m). Elle sera à nouveau haute à 15h30 (5.4m) et basse à 21h50 (.2m).

SEPT-ÎLES -- La marée sera haute à 1h55 (3.2m) et basse à 8h30 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 14h25 (2.4m) et basse à 20h20 (.2m).

DIMANCHE

CHICOUTIMI -- La marée sera haute à 4h00 (5.4m) et basse à 11h40 (.1m). Elle sera à nouveau haute à 16h30 (4.7m) et basse à 23h40 (.1m).

PORT-ALFRED -- La marée sera haute à 3h55 (6.2m) et basse à 10h20 (.1m). Elle sera à nouveau haute à 16h15 (5.5m) et basse à 22h35 (.2m).

SEPT-ÎLES -- La marée sera haute à 2h50 (3.3m) et basse à 9h10 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 15h05 (2.6m) et basse à 21h10 (.2m).

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480
Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général:
Gaston VACHON
Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY
Directeur en chef éditorialiste:
Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information:
Bertrand GENEST
Chef des nouvelles:
Claude COTE

Aima et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
579-3822
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre:
Charles J. GAUVIN
Directeur des ventes:
Paul BERGERON
Directeur de la publicité:
Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à
la circulation:
Jean BELAND
Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse, Associated Press et Reuters et de CENPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)

Des étudiants de Jeunesse Canada au Travail réclament de l'aide financière

SAINT-FELICIEN — Un projet d'envergure, qui se déroule depuis plus de deux mois au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de Jeunesse Canada au Travail, risque de finir séchement si une solution politique n'est pas trouvée au grave problème financier auquel font face les responsables

Intitulé Etude écologique du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce projet est devenu si grand et tellement exigeant qu'on se demande maintenant si on pourra continuer encore au même rythme, ou malheureusement abandonner.

Car les étudiants qui travaillent au projet, même s'ils ont reçu le soutien moral des organismes avec qui ils collaborent, n'en demeurent pas moins confrontés à un éventuel déficit important, qui approcherait \$12,000, et que le gouvernement québécois pourrait être appelé à combler, si on souhaite que les recherches se poursuivent.

Les membres du projet prélèvent des échantillons sur le lac Saint-Jean et sur le Saguenay, à intervalles réguliers, et en font les analyses en laboratoire. Une collaboration très étroite rattache le groupe d'étudiants au Service québécois de l'environnement et à l'Institut national de la recherche scientifique

(INRS-Eau). Mais dans l'état actuel des choses, selon le directeur du projet, M. Luc Tremblay, les étudiants ont davantage l'impression d'être utilisés comme main-d'œuvre à bon marché que comme travailleurs d'é

Auss réclament-ils de l'aide financière pour finir le projet, auquel ils tiennent évidemment comme à un objectif personnel fondamental, pour lequel ils consacrent leur été et investissent leurs énergies.

Ultime démarche

Depuis quelques jours, les responsables du projet multiplient les démarches, tentant d'obtenir des audiences auprès des hommes politiques de la région. Hier encore, les démarches étaient restées vaines, mais on espérait réussir à se faire entendre avant le début de la prochaine semaine. Car si ces efforts auprès des politiciens n'aboutissent pas à l'octroi d'une aide supplémentaire, le projet est compromis, et pour le groupe, il s'agit d'une tragédie, tandis que selon les membres du groupe, la région y perdrait beaucoup, les informations recueillies cet été étant très importantes.

Lundi, Le Quotidien publiera d'ailleurs un reportage sur ce projet d'étude écologique du bassin hydrographique

du et nous verrons comment le responsable, Luc Tremblay, explique les difficultés rencontrées par le groupe, de même que le travail réalisé jusqu'ici.

L'activité humaine au lac, un risque majeur pour sa santé

SAINT-FELICIEN — A la fin de 1977, on devrait être en mesure de prononcer un diagnostic sur l'état de santé biologique du lac Saint-Jean, mais on ne connaît pas pour autant tous les détails nécessaires. En fait, il se fait de plus en plus de travaux de recherches sur le lac, maison est loin encore de le connaître vraiment. Car si l'on apprend à connaître son potentiel de fertilité, ou son état biologique, et si on connaît par exemple la facilité et la rapidité de reproduction des poissons qui y vivent, on ne connaît pas pour autant tous les produits toxiques qui peuvent exister ou survenir. On sait qu'il n'est pas mort, que sa grandeur, le nombre de ses affluents, et les grands vents qui le brassent sont des facteurs qui le protègent d'une certaine façon, mais on sait aussi que l'activité humaine est intense tout autour, et que cette présence fait courir des risques à sa santé.

Resultats de recherches

Peut-on localiser les sources de détérioration

biologique, et la qualité générale des eaux dépend-elle des rivières tributaires du lac? Ces questions, et bien d'autres, l'INRS-Eau, une constituante de l'Université du Québec, se les pose, et des recherches successives permettent maintenant d'arriver à des commencement de réponses.

Hier, le biologiste Pierre Couture livrait à des étudiants les résultats des bio-essais réalisés en 1975 et 1976 sur le lac Saint-Jean. Sans entrer dans les détails, on y apprend que le potentiel de fertilité, ou poussent notamment des algues, se retrouve localisé à certains endroits, et que par conséquent, on connaît la source de détérioration du milieu biologique, approximativement. Ces observations permettront maintenant de concentrer les recherches là où le degré de fertilité (apport d'azote ou de phosphore dans l'eau du lac) serait le plus à craindre.

C'est ainsi que les rivières qui drainent des secteurs agricoles sont plus imprégnées de matière in-

desirable pour l'eau du lac que certaines grandes rivières du Nord, par exemple. Les rivières Tecouape et à l'Ours notamment ne sont pas tellement bien cotées par le biologiste, mais les conclusions hâtives sont inopportunes.

Ce qu'il faut retenir, étant profane, c'est que les recherches se poursuivent tant bien que mal, qu'elles devraient devenir de plus en plus sophistiquées, qu'on utiliserait par exemple de plus en plus des satellites pour observer l'eau, mais qu'il faudra aussi tou-

jours prélever des morceaux du lac pour les scruter à la loupe.

En fait, les nageurs inscrits à la Traversée du lac devraient suivre un trajet qui se trouve tout près de la ligne de démarcation du PF le plus élevé du lac, ce qui pour eux revêt une importance que les gaz d'échappement des moteurs d'embarcations et la présence en grand nombre de cannettes vides, encombrantes et dangereuses. Et les chercheurs, comme M. Pierre Couture, ne peuvent rien pour ça.

Un individu "emprunte" sournoisement à HFC

par Guy Bergeron

DOLBEAU — Un individu a râlé un montant de \$500, hier midi, chez HFC, la compagnie prêteuse, à Dolbeau.

L'individu armé d'un revolver et le visage non masqué a forcé le caissier à lui remettre l'argent.

Pour le voleur, pas question d'emprunt à un fort taux d'intérêt.

L'intérêt, ce sera la prison si les policiers mettent la main dessus.

La Sûreté municipale de Dolbeau a ouvert une enquête.

a causé plusieurs milliers de dollars de dommages à la maison de M. Bertrand Giroux, de la rue Panet, à Jonquières, hier matin.

Le feu a pris naissance au sous-sol et il a fallu le travail de 15 sapeurs pour maîtriser les flammes.

Vol

La Sûreté municipale de Chicoutimi a arrêté, la nuit dernière, trois individus qui ont commis un vol de bijoux au montant de \$2,000 à la Bijouterie Moreau.

La SQ de Saint-Ambroise continue l'enquête mais la marchandise a été retrouvée.

Incendie

Par ailleurs, un incendie

AU PALAIS DE JUSTICE

On lui refuse sa liberté parce qu'il possédait de la marijuana

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Lucien Tremblay, de la Cour criminelle, a refusé toute mise en liberté provisoire, hier matin, à Patrick Stuart, un jeune homme de 18 ans, de Chicoutimi, qu'on a nombré de multiples judiciaires.

Stuart, de même que son compagnon Jean Bouchard, de dernier de Saint-Jean-Eudes, devront demeurer en prison jusqu'au 8 août, sous les accusations d'avoir eu en leur possession une demi-livre de marijuana et dans le cas de Bouchard, en plus, 78 grammes de phemcyclo-dine.

Quant à Bouchard, il avait été libéré par le juge Lucien Tremblay, sous plusieurs conditions, sous l'accusation d'avoir volé

dans la maison d'habitation de Me Jean-Jacques Turcotte, de Jonquières.

Bouchard n'aura obtenu sa liberté que quelques instants sous un cautionnement de \$3,000, puisque le président du Tribunal a fait une distinction importante, concernant la liberté des prévenus sous l'accusation de possession de drogue pour fins de trafic.

En effet, Me Bruno Fortin, procureur fédéral de la Justice, a soulevé un nouvel article du Code criminel, adopte il y a quelques semaines, obligeant le prévenu à faire la preuve qu'il ne représenterait pas un danger pour la société et qu'il serait présent à son procès, plutôt que ce fardeau soit démontré par la Couronne.

Comme les prévenus n'avaient pu relever le far-

Il est condamné à verser quelque \$3,763

CHICOUTIMI — Le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure, vient de condamner M. Claude Tremblay, un opérateur de la route rurale numéro 2, à Bégin, à payer des dommages au montant de \$3,763.10, à M. René Gagné, du 292, rue Simard, à Saint-Ambroise.

L'accident était survenu le 13 avril 1975, lorsque M.

René Gagné avait été happé par l'automobile de M. Tremblay.

Les procureurs de M. Gagné, l'étude Aubin, Filion, Brisson, Fournier & Associés, avaient démontré que l'automobiliste avait frappé M. Gagné dans le village de Saint-Ambroise, au moment où ce dernier circulait à une vitesse variant entre 50 et 60 milles à l'heure et que la visibilité n'était que de 50 pieds.

La vitesse permise à cet endroit-là était de 30 milles à l'heure.

Toutefois, le juge Chouinard a déterminé que si M. Tremblay avait commis une faute, la victime en avait commis une également en ne traversant pas la rue à une intersection.

En effet, le juge Chouinard estime la responsabilité à 50-50 du fait que M. Gagné ait traversé la rue en dehors d'une intersection, sans s'assurer qu'il peut le faire sans danger, par rapport au trafic circulant sur cette rue.

deau que leur impose maintenant la loi, le juge Tremblay les a gardés tous deux en prison.

Me André Truchon représentait Stuart et Bouchard.

Liberté refusée

Par ailleurs le président du Tribunal a également refusé la mise en liberté à Eric Faguy, un individu sans adresse, qui est accusé d'avoir retenu contre son gré une jeune fille de Chicoutimi, dans le but d'avoir avec elle des relations sexuelles et de s'être livré, sur la même jeune fille, à des voies de fait.

Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne, s'est objecté à la mise en liberté provisoire de Faguy, affirmant que le prévenu avait été soumis à une or-

donnance émise par le juge Lagace, défendant de communiquer avec la victime.

Et c'est cette même victime qui aurait été incommodée le 7 mai dernier.

D'ailleurs, l'agent Louis Halley fait bondir de ses gongs Eric Faguy, lorsqu'il a af-

Il a fait état également de la difficulté des policiers de le trouver.

A la demande de Me Leopold Vézina, l'enquête préliminaire a été fixée au 19 août.

REFLEXION

Ne vous laissez pas embobiner par de fausses joies
Nous n'trouverons que déceptions
troubles et désarroi
(R.S.)

Comité des relations humaines de Musac INC

Exposition à Place du Royaume
Creusées ou en surface
VENTE ET INSTALLATION
Michel Simard, propriétaire
577, des Chevaliers
545-3501

PISCINES SOLEIL Enr.

BOUCHARD, LAROCHE, BRASSARD ET GAUTHIER
AVOCATS

ME LUCIEN BOUCHARD ME CLAUDE LAROCHE
ME RAYNALD BRASSARD ME LAVAL GAUTHIER

ÉDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580

Freiner le sous-développement
FACILE!
OBLIGATIONS — SOLIDARITÉ
OXFAM-QUÉBEC

INGENIEURS-CONSEILS
HUI, GAUTHIER & Associés
424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111

RONALD HUI LOUIS-MARIE GAUTHIER
ING., MCSME ING., MSCGC, MSCG

J.-V. FLEURY
AVOCAT

Etude légale:
FLEURY, BERGERON ET SAVARD
AVOCATS

J.Vincent Fleury, B.A., LL.L.
Alain Bergeron, D.E.C., LL.L.
Sylvie Savard, D.E.C., LL.L.

625, rue Sacré-Coeur ouest,
ALMA, P.Q., G8B 1M5
Tél.: (418) 662-6615

Bureau LE SOIR (sur rendez-vous)

ASSURANCE GENERALE

POUR TOUS GENRES D'ASSURANCES

Responsabilité Automobile Feu-Vol Vie-Hypothèque

Consultez votre conseiller:

Claude Lajoie C.d'A.As.
Lajoie, Gagnon & Ass. Inc.

31 ouest, rue Racine 108, de Paris
Chicoutimi Rivière-du-Moulin
Téls. bur.: 549-9925 rés.: 549-4999

Pour Marc-André Bédard

Priorité à l'aménagement de l'hôpital régional

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le ministre de la Justice et député de Chicoutimi Marc-André Bédard a affirmé hier soir au cours d'une conférence de presse que le mémoire de l'hôpital de Chicoutimi concernant le réaménagement des cliniques externe et d'urgence était extrêmement sérieux et qu'il ne voyait pas de quelle façon le ministère pourrait en changer la teneur.

On se rappellera qu'au cours des dernières heures, le directeur général, M. Maurice Cardinal, avait mentionné que l'hôpital de Chicoutimi maintenait les

projets tels que déposés au ministère des Affaires sociales.

Le ministre Bédard a précisé qu'il avait eu un entretien également au cours des dernières heures avec le titulaire des Affaires sociales, le ministre Denis LaZure et qu'il se battra jusqu'au bout pour que le projet soit accepté tel que présenté.

Projets

Par ailleurs, le ministre Bédard n'a pas caché que les relations avec la presse n'avaient pas été très suivies au cours des derniers mois, signalant qu'il n'avait

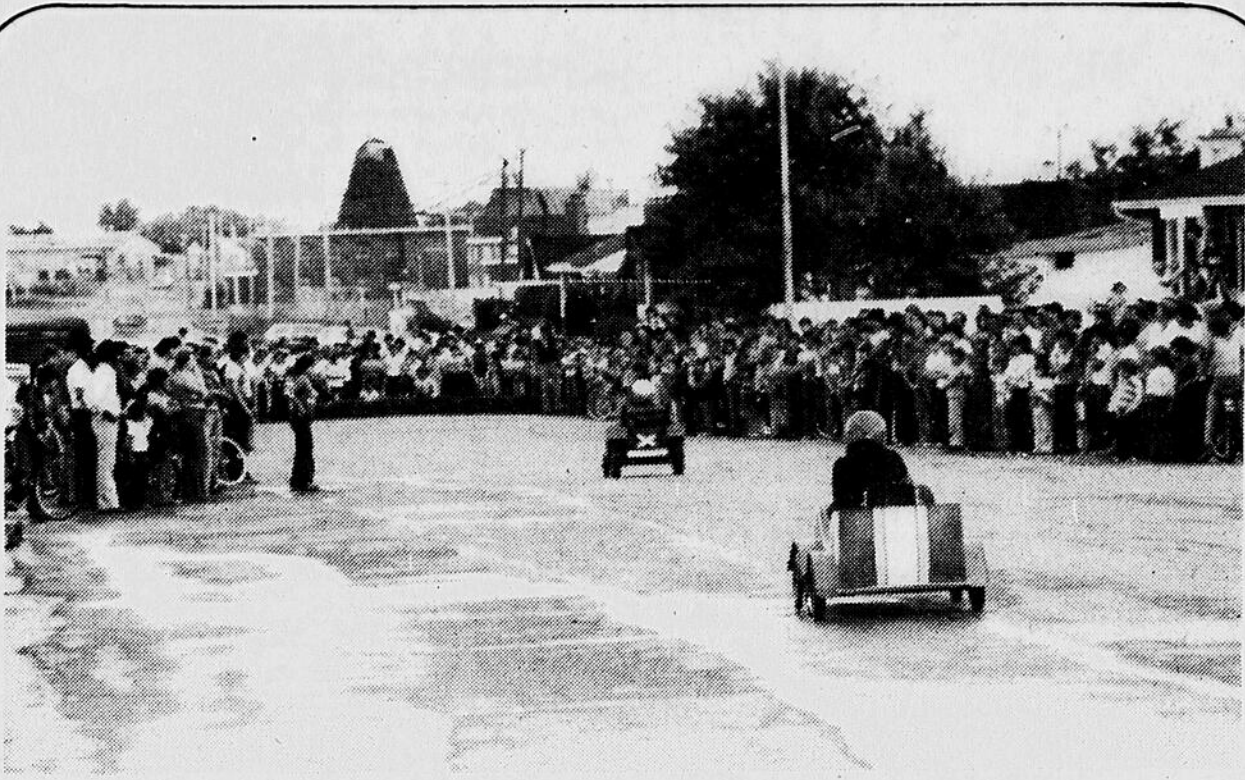
pas l'intention de placcoter mais bien de réaliser des choses.

Tout le temps que j'ai été député dans l'Opposition, j'ai trop critiqué le placcottage et je ne voudrais pas annoncer des projets mais plutôt des réalisations.

Toutefois, au cours de la conversation avec les journalistes, le ministre Bédard a parlé de quatre projets qui tenaient à cœur tous les députés de la région, principalement de l'équipe péquiste au pouvoir, notamment la qualité de l'eau du Saguenay et du lac Saint-Jean, le développement de la zone portuaire

de Chicoutimi et la relocalisation des réservoirs à essence, le réaménagement de tout le centre-ville de Chicoutimi et le nouveau plan agro-alimentaire qui donnerait un fort développement au point de vue agricole au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le ministre de la Justice a par ailleurs laissé entendre qu'il pourrait annoncer d'ici peu d'autres excellentes nouvelles pour la région Saguenay-Lac-Saint-Jean et principalement pour Jonquière. Il s'agit du développement des berges de la Rivière-aux-sables, auquel le député Claude Vaillancourt travaille.



FOULE NOMBREUSE — Une foule nombreuse a assisté à la course de tacots, une activité qui s'adresse aux jeunes dans le cadre de la Huitaine de gaieté.

Course de tacots

Parents nerveux et bolides trop rapides

par Jacques Girard

ROBERVAL — La pente de la rue Gagnon a été, pendant une heure hier après-midi, transformée en piste d'accélération pour tacots, une activité qui se déroule pour une deuxième année consécutive au cours de la Huitaine.

Une foule nombreuse composée autant de jeunes que de moins jeunes s'était massée le long de la piste improvisée et au fil d'arrivée composée d'une rangée de bottes de foin afin de ralentir ces trop rapides bolides.

Des parents nerveux qui prodiguaient des conseils. Des amis qui effectuaient une dernière inspection. Des conducteurs sérieux qui se concentraient. On se serait cru à Indianapolis.

L'un des jeunes conducteurs a révélé avoir travaillé pendant plus de deux semaines pour construire son bolide sous la direction de son père, un adepte de la course automobile naturellement!!!

Les commentaires fusaient de toutes parts et on enregistrerait même des paris car le vent était très favorable, a-t-on dit.

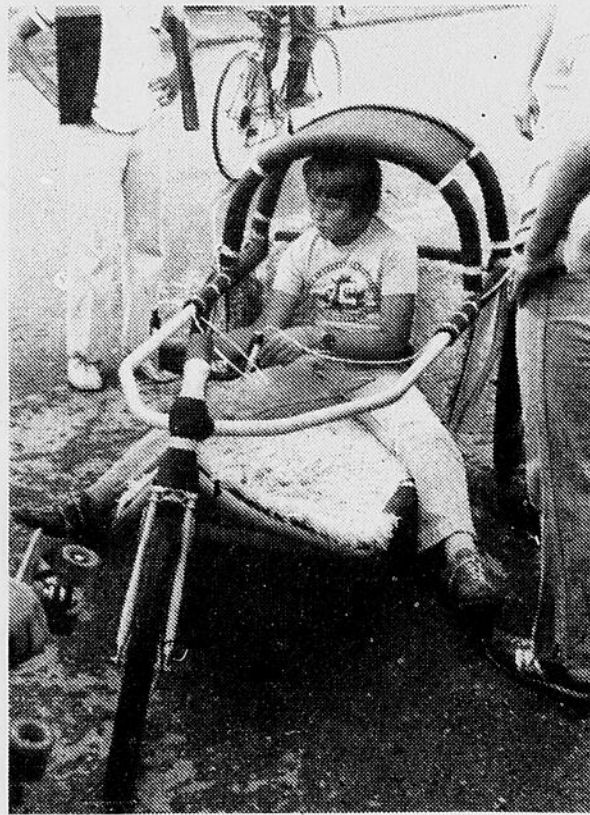
Une dizaine de compétitions, chaque course mettant aux prises deux tacots afin de donner la chance à tous ces jeunes de démontrer leur talent. Deux catégories: "super-modifiée" et "modifiée".

Cependant, on peut déplorer la présence de certains règlements dans la construction des engins qui ont empêché, comparativement à l'an dernier, plus de jeunes à prendre part à cette activité conçue pour eux. Selon les directeurs de la Traversée, on va y remédier.

Le champion de l'an dernier, dans la catégorie super-modifiée, Pierre Cloutier, a conservé son titre tandis que dans la catégorie modifiée, la palme est allée à Denis Fortin.

On n'était aussi bien protégé. La preuve, en plus de casque réglementaire, de la ceinture, on a vu un

jeune porter des jambières d'hockey. C'est dire la vitesse de ces bolides propulsés beaucoup plus par les regards que par autre chose.



LE GRAND VAINQUEUR — Le gagnant de l'an dernier, M. Pierre Cloutier, a encore rafé les honneurs cette année dans la catégorie "super-modifié".

\$6.5 millions de subventions versés au comté de Roberval

CHICOUTIMI — Les citoyens de Roberval, de Saint-Félicien et de Normandin devront sans doute dérouler le tapis rouge lors de l'arrivée du ministre de la Justice et député de Chicoutimi, Marc-André Bédard, puisque ce dernier vient d'annoncer plus de \$6.5 millions de subventions pour le comté de Roberval.

Le député de Chicoutimi qui n'a pas voulu profiter de la Traversée du lac Saint-Jean pour faire des déclarations politiques a convoqué hier une conférence de presse pour annoncer tout d'abord une subvention de plus de \$5,847,000 en des

travaux d'égouts et d'aqueduc à Roberval, un montant de \$400,000 au Zoo de Saint-Félicien de même qu'un montant de \$125,000 au projet touristique de Chute-à-l'Ours.

A Roberval

Pour les citoyens de Roberval, c'est un soulagement d'apprendre qu'un montant de près de \$6 millions leur sera attribué pour continuer les travaux d'égouts et d'aqueduc.

Le maire de Roberval avait rencontré à plusieurs reprises le ministre de la Justice, M. Bédard, et ce dernier a réussi à faire débloquer les crédits par le

Conseil du Trésor.

Le Zoo de St-Félicien

Par ailleurs, le Zoo de Saint-Félicien jouira d'une subvention de \$400,000 s'ajoutant à un montant de \$100,000 qui lui avait été accordé en date du 24 mai dernier, pour continuer l'aménagement du sentier de la nature.

Le montant de \$400,000, selon M. Bédard servira de la pose d'une clôture autour du sentier de la nature, une centaine de personnes seront engagées à ces travaux.

Le ministre Bédard a précisé qu'il espérait et

qu'il était même essentiel que l'argent soit dépensé cette année puisqu'elle est inscrite au budget et que le chèque leur sera adressé au cours des prochains jours.

Quant au projet de Chute-à-l'Ours, il s'agit d'une promesse du ministre Claude Simard, ancien ministre du Tourisme et le ministre Bédard a réussi à faire débloquer un montant de \$125,000 qui consiste à payer l'aménagement de la zone de villégiature, le terrain de camping des Jeux d'hiver, le centre de restauration et de dépannage, la piscine, de même que divers aménagements de sentiers pour le ski de fond.

A Chicoutimi

Le dossier d'une centrale de police toujours vivant

CHICOUTIMI — Le projet de construction d'un édifice pour loger les membres de la Sûreté du Québec, non loin du Centre Georges-Vézina, est loin d'être abandonné.

En effet, selon des sources dignes de foi, le projet est d'autant plus d'actualité que même la Cité de Chicoutimi envisagerait de contribuer avec le ministère de la Justice pour loger également les policiers de Chicoutimi à cet endroit.

Ce n'est pas un secret

pour personne que le poste de police de Chicoutimi, avec ses 90 personnes, de même que la Cour municipale est désuète et qu'il est urgent de songer à un réaménagement.

Le directeur Gérard Giroux a toujours prôné la construction d'un poste de police, dans le secteur du Centre Georges-Vézina de façon à mieux répondre aux besoins de la population de Chicoutimi qui vit de plus en plus dans les secteurs de Place du Saguenay et de la Côte Ré-

serve.

En outre, selon les spécialistes de la Sûreté du Québec, l'aménagement d'un édifice pour desservir la région Saguenay-Lac-Saint-Jean serait encore non loin du Centre Georges-Vézina.

De plus, la construction du boulevard de l'Université qui rejoint Ville de La Baie, de même que le sec-

teur de Jonquière-Kénogami, devient un véritable carrefour à loger les corps policiers.

Toutefois, en cas de régionalisation de la Sûreté municipale de Chicoutimi avec celle de Jonquière, si jamais Ville Saguenay voit le jour, le projet ne serait pas abandonné puisqu'une centrale de police est essentielle peu importe ce qui se passe.

Jeux du Québec

Activités socio-culturelles au parc Rosaire-Gauthier

CHICOUTIMI — Plusieurs activités socio-culturelles seront au programme des Jeux du Québec, cette fin de semaine, au Parc Rosaire-Gauthier de Chicoutimi. Ateliers, expositions,

folklore regrouperont la population pendant les deux jours, les initiant et les familiarisant avec différents modes d'expressions. Organisées par le service des loisirs de Chicoutimi grâce à un

budget de \$1,500 du Conseil régional des loisirs et à la collaboration bénévoles des participants, ces activités débuteront ce matin à 10h00.

Les amateurs de jazz pourront s'inscrire à cet atelier, soit à 10h00 et à 13h00, quoique la population est invitée à participer en tout temps à ce programme. Il y aura aussi atelier de macramé de 10h00 à 12h00; poterie de 14h00 à 16h30; dessin de 14h00 à 17h00; photographie de 13h00 à 16h30; théâtre de 12h30 à 16h00 et folklorique de 20h30 à 23h30.

Ce dernier atelier folklorique est un projet de Jeunesse Canada en activité depuis le début de juillet et destiné à faire de l'animation et démonstration de danses chez les personnes âgées et les handicapés.

LEMIEUX & PEDNEAULT LTD
Fondé en 1906
ASSURANCES 23, RUE RACINE EST TEL.: 543 3369
INCENDIE - ACCIDENTS - AUTO - VIE

Pour la Traversée

La sûreté sera très vigilante

ROBERVAL — Des mesures particulières et spéciales ont été prises par la Sûreté du Québec pour assurer une sécurité de tous les instants sur les routes, afin d'éviter les accidents au cours de la fin de semaine de la Traversée internationale du Lac St-Jean, qui attire des dizaines de milliers de personnes.

Egalement, la Sûreté municipale de Roberval a pris des mesures pour que tout se déroule normalement, au moment où le flux de la population participera aux activités de cette 23ème Traversée.

On sait que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard et le joueur de hockey des Nordiques de Québec, Réal Cloutier en assument la présidence d'honneur.

Comme par les années passées, les policiers se montreront non seulement vigilants mais sévères et la collaboration du public en général est réclamée pour que les fêtes se déroulent dans le calme, la paix et la joie.

Le lieutenant Raymond Lamonde a précisé que les effectifs étaient nombreux, que les automobiles-fantômes seraient en action avec les radars, etc.

Mail 170

Feu vert de la SCHL au projet de \$11 millions

par Guy Bergeron

JONQUIÈRE — La Société centrale d'hypothèque et de logement aurait donné le feu vert pour l'aménagement et la construction de 486 logements dans le secteur du Mail 170.

Le projet de plus de \$11 millions serait réalisé par la compagnie de développement d'Arvida, dont les promoteurs sont MM. Marcel Simard et André Blanchet, deux avocats bien connus d'Alma.

Toujours selon les renseignements obtenus par Radio-Canada, le projet pourrait être réalisé plus rapidement si le gouvernement fédéral décidait d'y consacrer dans les alentours le Centre des données fiscales.

Toutefois, pour le Centre des données fiscales, l'arrivée de la ville de Chicoutimi dans le décor pourrait retarder le projet et même faire changer la décision du ministère des Revenus, peu importe ce qu'en pense ou ce qu'en dit le député Gilles Marceau.

Selon les renseignements obtenus par "Le Quotidien", ce serait le ministre Marcel Lessard, de l'Expansion économique régionale, qui serait l'arbitre dans cette délicate affaire.

Si jamais le Centre des données fiscales ne s'établissait pas près du Mail 170, le projet se réaliserait quand même, mais en deux phases.

Le système métrique — ça s'apprend

LA FOI BAHÀ'ÏE

PRESENTE UNE SEMAINE D'INFORMATION DU 31 JUILLET AU 6 AOUT A 20H00

AU C.E.G.E.P. DE CHICOUTIMI

Dim. 31: Film couleur sur le temple BAHÀ'ÏE de Panama et causerie: "Qu'est-ce que la foi BAHÀ'ÏE?"
LUN. 1: Causerie: "Qu'est-ce que la foi BAHÀ'ÏE?" sous thème: "La recherche de la vérité."
MAR. 2: Causerie: "Qu'est-ce que la foi BAHÀ'ÏE?" sous thème: "Les préjugés et superstitions."
MER. 3: Causerie: "Qu'est-ce que la foi BAHÀ'ÏE?" sous thème: "L'unité des religions."
JEU. 4: Causerie: "Qu'est-ce que la foi BAHÀ'ÏE?" sous thème: "Le but de la religion."
VEN. 5: Causerie: "Qu'est-ce que la foi BAHÀ'ÏE?" sous thème: "Le nouvel ordre mondial."
SAM. 6: Fête d'unité et projection d'un long métrage couleur tourné en Amérique centrale et en Amazonie: "L'expédition feu vert."

ASSURANCE GENERALE

POUR TOUS GENRES D'ASSURANCES



Consultez votre conseiller:

Michel Couture, C.D.A.S.

Lajoie, Gagnon & Ass. Inc.

1475, Adam, Chicoutimi-Nord

31 ouest, rue Racine, Chicoutimi

Téls: bur.: 549-9925, rés.: 543-7381

Responsabilité Automobile Feu-vol Vie-Hypothèque

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

De nombreux citadins s'établissent en périphérie

Un phénomène nouveau dans l'ensemble du Québec et plus particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean inquiète singulièrement les administrateurs municipaux: c'est le retour à la campagne.

Des citadins s'établissent en périphérie des principaux centres de Jonquière et de Chicoutimi particulièrement, dans des municipalités rurales ou dans des secteurs non organisés, pour bénéficier de l'atmosphère plus dégagée de la campagne et se soustraire à l'augmentation des taxes municipales.

Vous n'avez qu'à circuler autour de Shipshaw, de Saint-Fulgence, de Saint-Honoré et de plusieurs autres municipalités rurales situées dans le rayonnement immédiat de nos principaux centres pour voir surgir de luxueuses maisons tout à fait similaires à celles des plus chics quartiers domiciliaires de Chicoutimi, de Jonquière et d'Alma.

Le conseiller Paul-André Cantin, de Jonquière, fut le premier, voilà deux semaines, à signaler cette mode nouvelle à l'invité du Cercle de Presse du Saguenay, le conseiller en administration Roger Pominville. Il insistait alors sur la responsabilité du gouvernement

provincial de réglementer ce "développement sauvage", en périphérie des centres importants. Il estime que lorsque le schéma d'aménagement du Haut-Saguenay sera enfin adopté, l'exode aura affaibli considérablement les principaux centres urbains. Dans un appel téléphonique, hier, le conseiller Cantin soumettait la recommandation que la Commission municipale de Québec établisse des conditions bien spécifiques, soit l'aménagement des principaux services communautaires, avant d'autoriser la construction d'une maison de citadin dans un secteur non organisé.

Le ministre Guy Tardif, des Affaires municipales, répondant à un reporter de Radio-Canada, hier matin, sur les conséquences d'un tel phénomène dans la région de Montréal, répondait simplement: "... On ne peut empêcher les gens de vouloir retrouver le calme, la sérénité et l'air pur de la campagne... Mais ils bénéficient de moins de services."

Justement, les services de la ville la plus proche ne leur sont pas interdits, au contraire. A l'époque où Chicoutimi-Nord et Rivière-du-Moulin étaient des municipalités autonomes, leurs citoyens avaient accès à tous les

services sociaux de Chicoutimi. Et lorsqu'à une certaine époque, le conseil municipal de Chicoutimi voulut imposer une taxe de travail à ceux qui venaient chercher leur gagne-pain dans cette ville sans y demeurer en permanence, ce fut un tollé... La Justice déclara d'ailleurs cette taxe illégale.

Ce boom de la construction domiciliaire en périphérie des villes m'apparaît un mouvement d'autodéfense de contribuables frustrés contre l'augmentation en flèche des dépenses municipales. Les citoyens qui s'établissent présentement dans un quartier domiciliaire dont on poursuit la construction à Valin paieront au moins cinq fois moins cher pour leurs services que dans une ville.

A Jonquière, même un haut fonctionnaire s'est acheté une maison en campagne. Il ne paiera donc pas un sous de taxe municipale à sa ville qui lui verse au-delà de \$25,000 annuellement en salaire.

Nous commençons à vivre sur une petite échelle les bouleversements qui ont provoqué les crises financières des grandes villes américaines, notamment New York.

Le grand responsable de cette po-

ularité croissante de la périphérie, c'est l'incapacité des administrations municipales à restreindre le coût des services.

"Il faudra bien qu'un jour, admettait le spécialiste Pominville devant les journalistes du Cercle de Presse du Saguenay, que nos municipalités prennent le boeuf par les cornes en congédiant tout simplement des employés qu'elles ne peuvent plus payer. A Pittsburgh, et à New York, on a tout simplement mis à pied quelque 40,000 employés voilà deux ans, et on a confié à l'entreprise privée des services devenus prohibitifs.

Je ne perçois pas encore un tel courage chez nos conseils municipaux.

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

"L'art du possible", et le progrès des peuples

La politique est "l'art du possible" en ce sens qu'elle enseigne aux citoyens leur devoir d'arriver à un consensus sur les graves problèmes sociaux, puis que les gouvernants ne réalisent que ce qui est possible. Sur la question de l'avortement, on ne peut tout de même pas demander à une formation politique de se suicider, comme l'a fait remarquer Madame Claire Bonenfant-Pouliot, dans une lettre fort intéressante. Toutefois, je ne crois pas que de traiter de tueurs, d'assassins, ceux qui pratiquent l'avortement (Mgr Victor Tremblay), ou de "tenants du meurtre", ceux qui les appuient (M. Maurice Bergeron), pavent la voie à un tel consensus.

Le Conseil des affaires sociales et de la famille, dans son rapport annuel

1976-77, projette un bel éclairage sur l'avortement, qui nous permettrait de nous comprendre et d'en arriver à faire l'unanimité sur ce problème de l'avortement. Tout un groupe de toutes les parties du Québec, et "quel groupe", des personnages de haute valeur, de grande renommée, grands scientifiques, enfin des hommes sages, profondément humains (le Docteur Savard en fait partie, mais son nom n'est pas mentionné) en ont trouvé une solution, une vraie, que nous pourrions accepter et soutenir. Mentionnons: Me Roger Marier, Mme Lorraine Trempe, Mme Nicole David, MM. Robert Gourdeau, André Boyer, Léo Cormier, Richard Sarrasin, Mme Denise Laporte-Dubuc, MM. Jacques Lizée, Danias Messier, Lucien

Chevrette, Robert Dean, Martial Laforest, André Beaudoin, Myer Katz, Mme Antonine Paquin, Dr Jacques Brunet, M. Jean-Claude Lafleur, M. le juge Gill Fortier, MM. Martin Laperge, Laurent Lizotte, Jean-Paul Bellemare, Jean-Claude Boisvert, Pierre Duguay, Gilles Gaudreault, Germain Roberge, Guy St-Onge, André Tremblay, Dr Jacques-Noël Manceau et M. André Escobido.

Voici ce à quoi ils en sont venus sur la question de l'avortement: "La polarisation de groupes importants de l'opinion s'est faite entre les opposants inconditionnels à l'avortement et les partisans de l'avortement sur demande. Toutefois, une troisième option s'est signalée à l'attention du public, celle qui considère l'avortement rendu nécessaire dans certaines conditions comme un moindre mal et comme une solution de dernier recours, constatant que le recours à l'avortement apparaît indiqué à un nombre de plus en plus grand de personnes, les membres du conseil insistent sur le fait que l'avortement ne saurait en aucun cas être considéré comme un moyen de contraception. De plus, le conseil réitère son avis que des mesures tant économiques que sociales doivent être entreprises dans le cadre d'une politique familiale globale afin d'assurer que le recours à l'avortement demeure une solution exceptionnelle. Comme 44,4% des hôpitaux du Québec ayant un comité d'avortement thérapeutique n'ont pratiqué aucun avortement, que les femmes québécoises doivent recourir pour un avortement aux services des hôpitaux anglophones, ou à des ressources situées en dehors du Québec, ou encore, à des ressources locales qui n'offrent pas toujours des garanties suffisantes tant au plan médical qu'au point

de vue de l'éthique.

Le conseil recommande: — que chaque département de santé communautaire détermine quels hôpitaux devraient nommer un comité d'avortement thérapeutique, compte tenu de la population desservie et des ressources disponibles;

— qu'une obligation soit faite par le MAS aux conseils d'administration des hôpitaux qui seront déterminés de nommer des comités d'avortement thérapeutique, conformément à la loi fédérale;

— que les conseils d'administration chargés de nommer les membres des comités d'avortement thérapeutique s'assurent, au préalable, de ne pas y désigner ceux des professionnels ou médecins qui estiment, en raison de leurs convictions, qu'il leur est interdit de conseiller de pratiquer l'avortement. Le cas échéant, et dans le plus grand respect des convictions personnelles de chacun, une procédure de désistement volontaire ou judiciaire devrait être prévue, de sorte que la fonction devolve aux comités d'avortement thérapeutique puisse s'exercer sans entrave;

— que les comités d'avortement thérapeutique aient toute autonomie et autorité dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont dévolues par la loi;

— que, par ailleurs, des dispositions soient prises en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux de façon à rendre possible, si ce n'était le cas, l'affiliation de cliniques publiques ou privées à un hôpital dans lesquelles les avortements thérapeutiques pourront être pratiqués."

Jean Gagnon, 65, rue Piché, Valin, Chicoutimi. Le 25 juillet.

A NOS CORRESPONDANTS
Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Exécutif Syndicat des Policiers de l'Alcan, Rolland Paradis, très., 122, rue Ste-Claire, Chicoutimi-Nord, J.-Arthur Bonneau, prés., 205, Bourgeois, Alma, P.Q.

Les policiers de l'Alcan présentent leur formule

20 juillet 1977.

M. Pierre-Marc Johnson, Ministre du Travail, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Monsieur le ministre,

En s'adressant à vous, M. Johnson, nous, membres de l'exécutif du Syndicat des policiers de l'Alcan, nous nous sentons en bonne compagnie. Depuis l'avènement du Parti Québécois au pouvoir, c'est comme si c'était nous qui occupions la place. Notre confiance est si grande que nous n'hésitons pas à vous demander que la loi "anti-scab" soit conçue de telle sorte que les abus du passé de la part des compagnies, soient éliminés complètement ou du moins, amoindris de façon notable. Matraques, tortures mentales des officiers syndicaux et des membres les plus actifs, fermetures d'usines afin de briser les syndicats financièrement, attitude boudeuse de la part des dirigeants de département, etc.

Pour pallier à tout ceci, nous croyons de notre devoir de vous soumettre respectueusement les quelques suggestions suivantes:

1- Le syndicat et l'employeur obligés par une loi, de s'engager à établir des mécanismes de consultation et de participation permanentes dont l'objectif serait de permettre aux travailleurs et à l'employeur d'échanger sur tous les problèmes pertinents aux parties et rencontrés par le fonctionnement de l'entreprise et l'organisation du travail.

2- Un comité de négociation permanente devrait être formé, composé de représentants de la compagnie et de représentants du syndicat.

3- La négociation devra débuter lorsque l'employeur aura fourni, dans une période donnée, toutes les informations et dossiers requis par le comité de négociation.

4- La documentation fournie au comité sera accessible à tous les travailleurs et diffusée pendant les heures de travail.

5- Tout accord intervenu au comité de négociation permanente, devra avant son application, être ratifié par les membres du syndicat.

6- Un tribunal du travail devrait être formé afin d'éliminer toute grève inutile ou "lock-out". Ce tribunal examinerait les doléances des employés et la situation financière de la compagnie ou sa bonne foi en face du problème exposé. Ce tribunal trancherait la question et expliquerait son verdict aux deux parties.

Ce que nous visons, c'est une démocratisation économique, nous exigeons que les cartes essentielles soient sur la table afin de voir clair dans cet imbroglio de procédure qui donne en fin de compte toujours raison aux détenteurs du capital.

Faire bouillir l'eau RIER à La Baie

QUEBEC — Les services de l'environnement devraient rappeler à la population de Ville de La Baie (secteur Port-Alfred Grande-Baie et Bagouville) que les habitants de la ville (Latterrière) qui elle doit absolument faire bouillir son eau au moins 10 minutes avant de boire, malgré l'avertissement diffusé par le conseil d'information.



OPINION DES AUTRES

Le Québec dix ans après de Gaulle

Etonnants Québécois! La Société Saint-Jean-Baptiste, indépendantiste, a engagé l'acteur Gilles Pellerin pour jouer, dimanche 24, le rôle du général de Gaulle. Place Vauquelin, le long de l'hôtel de ville de Montréal, il a déclamé, dix ans après, le fameux discours conclu par "Vive le Québec libre!". Aujourd'hui, ce n'est plus incongru. Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le 15 novembre dernier, les chancelleries envisagent sérieusement une indépendance du Québec.

"De Gaulle? Un gars odieux!" a déclaré M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada fédéral. M. René Lévesque, premier ministre du Québec, me répond: "La gaffe merveilleuse d'un grand homme a fait connaître l'aliénation du Québec au monde entier, y compris au Canada." Personnage en quête d'auteur, les Québécois venent de Gaulle pour une autre raison. Leurs ancêtres avaient préparé, au XVIIIe siècle, le "chemin du Roy", de Québec à Montréal, pour accueillir le souverain. Louis XV n'est pas venu, et a abandonné le Canada aux Anglais. Deux siècles plus tard, de Gaulle a pris le "chemin du Roy".

Au-delà du romantisme, la montée du nationalisme québécois se constate en chiffres: 8% d'indépendantistes en 1965. Mais, en 1970, 23% de voix pour le Parti québécois; 30% en 1973. Et 41% le 15 novembre 1976. Un sondage publié lundi dernier donne 47,9% de voix favorables à l'indépendance et 30,7% contre. 21,4% étant indécis ou refusant de répondre. La question posée supposait que l'indépendance politique préserve des liens économiques

avec le Canada.

Pourquoi ce besoin d'autodétermination après deux siècles de résistance passive à l'anglicisation? D'abord, parce que la langue française, longtemps préservée en famille, y est concurrencée par la télévision anglo-canadienne ou américaine. Les francophones sentent une menace culturelle. Ils veulent une patrie", déclare M. Camille Laurin, du Parti québécois. Un "ghetto", répondent les libéraux fédéralistes.

D'autre part, les anglophones considèrent qu'ils parlent la langue supérieure. Celle de l'argent. Le salaire anglophone unilingue touche en moyenne 8.631 dollars par an, le francophone 5.241 dollars. Au Québec, les francophones forment 80% de la population, mais n'occupent que 9% des postes supérieurs dans les entreprises.

Le bilinguisme? Depuis neuf ans, M. Trudeau tente de l'établir. Résultat décevant. Les problèmes d'éducation ne dépendent pas du gouvernement fédéral, mais de chaque province. L'enseignement du français n'est obligatoire que dans trois provinces sur dix. Les écoles bilingues? En récréation, si cinq élèves francophones jouent avec un anglophone, tous parlent l'anglais; l'anglophone ne veut pas prononcer une autre langue que la sienne. L'historien Jacques Vallée — également chef du protocole du Québec — explique: "Dans une société, le bilinguisme indique une transition. Les langues expriment une vision et un mode de vie, donc elles luttent l'une contre l'autre."

"Je me souviens"

Alors, le gouvernement québécois, pour sauver l'identité du pays, a prévu un référendum sur l'indépendance, à une date non précisée, pendant son mandat de cinq ans.

Déjà, c'est la lutte entre le Québec et le Canada fédéral.

La télévision fédérale projette des films splendides sur les régions de ce pays étire sur 6.000 km. Le commentateur s'exclame: "Comme tout cela est beau et comme il fait bon y vivre ensemble!" Le Québec répond malicieusement par une campagne sur les ceintures de sécurité, qui déclare: "Tout le monde s'attache au Québec." Les plaques d'immatriculation des voitures y porteront, en 1978, la vieille devise: "Je me souviens". Pour rappeler deux siècles de patience paysanne.

Quant au Canada, pour la première fois depuis la guerre, il augmente ses effectifs militaires. Motif officiel: maintenir l'ordre à Chypre. Entre Grecs et Turcs...

Au Québec, le référendum est déjà une obsession, bien qu'on ne connaisse avec précision ni la date ni la question posée. Il sera capital pour une Amérique du Nord menacée, pour la première fois, de destitution. Le Québec peut y conquérir politiquement son droit à la différence et construire, sur un territoire trois fois plus étendu que la France, une société francophone neuve. De son côté, M. Trudeau a une dernière chance de faire accepter, malgré la reticence de provinces éloignées, un nouveau mode de coexistence entre les hommes. Dans les deux cas, une aventure.

Alain de Penanster, "L'Express", Paris, France.

Le débat linguistique se poursuivra jusqu'à épuisement

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale poursuivra le débat linguistique jusqu'à épuisement. C'est ce qu'on indique dans les milieux proches du leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns, ou on prévoit par ailleurs qu'en l'absence du premier ministre, M. René Lévesque, en vacances pour une dizaine de jours, la Chambre, du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi réservé aux motions des députés, ne discutera que du projet de loi 101 ou projet de Charte de la langue française. Au début de la semaine dernière, on aurait pu croire que les parlementaires allaient accélérer le rythme de leurs travaux, mais il n'en fut rien.

A l'exception de mercredi et d'une partie de la journée de jeudi, où les députés de tous les partis ont accepté d'interrompre leurs débats sur la question linguistique et d'examiner un projet de loi à caractère économique, le projet de loi 48 sur les stimulants fiscaux, l'Assemblée aura poursuivi l'examen en deuxième lecture du projet de loi 101.

Motions et motions...

Et ce débat de deuxième lecture est loin d'être terminé. En effet, les parlementaires ne débattent plus maintenant le fond de la question linguistique. Depuis

mardi dernier, ils s'inquiètent de savoir s'il ne serait pas plus opportun de remettre à trois mois la mise aux voix du projet de charte parrainée par le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin.

L'idée vient de l'Opposition officielle, notamment du député libéral de Verdun, M. Lucien Caron. L'Opposition prétend que ce délai donnerait au gouvernement un délai de réflexion, qu'une question aussi importante que le projet de Charte linguistique n'a pas à être débattue en plein cœur de l'été, "au moment où le citoyen ignore peut-être que le Parlement est en session".

Tous les députés libéraux ont conçu le projet

d'intervenir sur la motion qu'a faite leur collègue de reporter à trois mois l'examen de cette question.

Du côté de l'Union nationale, on soutient que cette motion libérale est parfaitement dilatoire et on soutient que les libéraux veulent masquer leur dénuement sur cette question.

Ajourner...

C'est aussi l'opinion de l'unique député péquiste à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, qui, lui, accuse formellement ses collègues libéraux de vouloir retarder les travaux de la Chambre. Quant au chef du Ralliement créditiste, M. Camil Samson, il semble vouloir concourir aux vues du Parti libéral.

Jeudi soir, celui-ci a imaginé une nouvelle tactique qui consistait, celle-là, à obtenir l'ajournement du débat sur le report à trois mois du vote de deuxième lecture. La Chambre a consacré une bonne partie de la soirée de jeudi à débattre cette nouvelle motion formulée par le député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, qui proposait à ses collègues de débattre une mesure destinée à combattre le chômage.

Cette motion a été rejetée et, vendredi, les députés ont repris le débat sur la motion de M. Caron visant à reporter à trois mois l'étude du projet 101.

Lévesque...

Si bien que le débat de deuxième lecture est loin d'être terminé et que le premier ministre, M. René Lévesque, qui devait y participer, a perdu patience et

est maintenant parti en vacances.

On indique, dans les milieux gouvernementaux, que le chef du gouvernement péquiste devrait participer, à son retour dans une dizaine de jours, au débat de troisième lecture... s'il est commencé.

Cette corrida parlementaire n'a pas empêché néanmoins le gouvernement de déposer une mesure attendue depuis longtemps, le projet de loi modifiant le Code du travail.

Les observateurs ne s'attendent pas à ce que le projet soit débattu rapidement, non plus que celui prescrivant une réforme de la fonction publique québécoise.

Un esprit "duplessiste" hante les fonctionnaires québécois

QUEBEC (PC) — Le projet de loi 53, prévoyant une refonte de la loi de la fonction publique, risque de replonger la fonction publique québécoise dans les années noires de Duplessis. C'est ce que soutient le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, en commentant la réforme parrainée par le ministre Denis de Belleval. Selon M. Harguindeguy, ce projet de loi accorde des pouvoirs exagérés au ministre, retire aux 36,000 fonctionnaires syndiqués des droits acquis depuis 1968 et leur enlève la garantie de leur sécurité d'emploi.

syndicaliste sur un ton déabusé.

Négociations

Le SFPQ sera le premier groupe important de commis de l'Etat à négocier un contrat collectif avec le gouvernement Lévesque. Le comité de négociations du syndicat est d'ailleurs réuni cette semaine à Québec et l'exécutif syndical doit analyser plus en profondeur le projet de loi lundi prochain. Le dépôt du projet de loi 53 aura pour conséquence de modifier la stratégie de négociations du syndicat. "Ce sera sûrement un point majeur au cours des prochaines négociations, a admis M. Harguindeguy. Il nous faudra préserver les droits acquis, mais nous ne modifierons pas nos de-

mandes."

Le président du SFPQ est d'avis par ailleurs que ce projet de loi va à l'encontre des déclarations d'intention du gouvernement Lévesque sur les relations de travail dans la fonction publique et qu'il est contraire au programme du Parti québécois.

"Il est facile de prétendre négocier de bonne foi quand on restreint le champ du négociable à ce point", affirme-t-il.

La réforme

Les trois aspects majeurs de la réforme envisagée par M. de Belleval sont: — un accroissement considérable des pouvoirs du ministre en terme de gestion du personnel (nominations et promotions); — un remaniement des tâches de la Commission

de la fonction publique, qui devient un tribunal d'appel pour les fonctionnaires lésés dans leur plan de carrière;

— et la création d'un nouvel organisme de recrutement, chargé de l'admission des candidats aux emplois dans la fonction publique.

M. Harguindeguy craint avant tout l'utilisation des pouvoirs de la Commission de la fonction publique en matière de suspensions, de congédiements et de toutes mesures disciplinaires, points réservés auparavant aux arbitres de griefs et pour lesquels un recours en appel était possible.

Les "sentences" de la commission seront sans appel et rendues en vertu de normes établies par le ministre, selon M. Harguindeguy.

Une loi qui interdirait l'embauche de briseurs de grève

Le projet de loi sur le travail que le gouvernement du Québec a présenté vendredi aux législateurs québécois vise à donner aux travailleurs québécois un droit que n'ont pas les travailleurs dans les autres parties du Canada. Il a pour objet d'interdire l'embauche de tout briseur de grève par une société dont les travailleurs font légalement grève, interdiction qui, présentement, n'existe par loi nulle part au Canada. Il y a bien en Colombie britannique une loi qui interdit le recours à "des briseurs de grève de profession" pour briser des lignes de piquetage, mais cette loi n'interdit pas l'embauche d'autres employés pour maintenir la production, ce que vise précisément à défendre le projet de loi du gouvernement québécois. En Ontario, il n'y a aucune loi qui empêche un employeur dont les employés syndiqués sont en grève d'embaucher des employés non syndiqués. D'autre part, aux termes d'une loi ontarienne, si en aucun temps, dans une période de six mois après le déclenchement d'une grève légale, un employé qui a participé à cette grève demande de reprendre son emploi, son employeur est alors obligé de lui redonner ce travail.

Au Manitoba, une compagnie où a sévi une grève est obligée, après le règlement de la grève, de réembaucher, par ordre d'ancienneté au travail, ses employés qui ont fait grève. La Saskatchewan oblige les travailleurs à se syndiquer dans toutes les usines où il y a un syndicat 30 jours au plus tard après leur entrée au service de leur employeur. Il s'ensuit notamment qu'en Saskatchewan un briseur de grève est obligé de se syndiquer 30 jours au plus tard après avoir été embauché et que si, 30 jours après avoir été embauché, la grève se continue à l'endroit où il travaille, il est obligé de faire partie du piquet de grève. L'Alberta n'a aucune loi qui empêche un patron d'embaucher des ouvriers pour maintenir la production quand une grève sévit dans son établissement. Le projet de loi du gouvernement québécois vise à rendre obligatoire l'arbitrage dans les cas où le patron et le syndicat ne peuvent réussir à conclure une première convention de travail. Il y a dans les lois sur le travail dans plusieurs provinces une disposition qui prévoit l'arbitrage obligatoire dans ces cas.

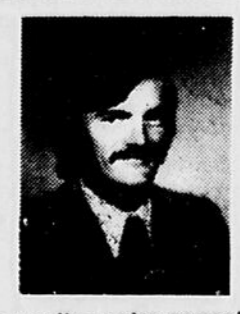
Notre stratégie globale et nos engagements envers les parents demeurent et ne sont pas modifiés", a-t-il ajouté.

La Commission scolaire Lakeshore fait parvenir aux élèves les formules

MONTREAL (PC) — La Commission scolaire du Lakeshore a fait marche arrière et a décidé de faire parvenir aux parents de ses élèves les formules d'inscription prévues par la future loi sur les langues officielles, non encore adoptée. Cette décision annule une résolution contraire adoptée plus tôt par la même commission scolaire. Un porte-parole de l'organisme, M. Knute Sorensen, a affirmé jeudi que les formules seront transmises aux parents de quelque 1,100 élèves qui, en mars, étaient enregistrés dans des classes anglaises en vertu des normes établies par la Loi 22. M. Sorensen a toutefois répété que la commission scolaire "s'engage fermement" à admettre les en-

fants, même s'ils sont inéligibles en vertu de la nouvelle législation envisagée par le gouvernement actuel.

ASSURANCE GENERALE



Consultez votre conseiller:

RENALD ROULEAU, C.D.A. AS.
Lajoie, Gagnon & Ass. Inc.,

31 ouest, rue Racine, Chicoutimi. Tél.: 548-9925, bur.

POUR TOUTS GENRES D'ASSURANCES

Responsabilité - automobile, feu, vol, hypothèque

5, rue du Boulevard, L'Assommoir, Chicoutimi. Tél.: 578-2867, r.a.

Réunion des quatre secteurs "mous"

MONTREAL (PC) — C'est pour le début de septembre que le gouvernement péquiste a convoqué une réunion au sommet des quatre secteurs qualifiés de mous dans la fabrication: textile, vêtements et bonneterie, chaussure et meuble. Le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, a déclaré hier qu'il s'agit là d'une "retombée directe du sommet de Charlevoix" alors qu'on s'en souvient, participants et observateurs avaient souhaité la tenue de rencontres plus restreintes sur des sujets également plus précis que ceux abordés à La Malbaie. Ce mini-sommet prendra la forme de quatre rencontres successives, d'une journée chacune, avec chacun des secteurs. Il aurait dû se tenir au début de ce mois d'août mais M. Landry a dû y renoncer en raison de la non disponibilité des partenaires, pour la plupart en vacances.

R.-Guy Dion, O.D.
OPTOMETRISTE
302, St-Vallier - Chicoutimi G7H 4J1
Tél. 549-7461

COMPTABLES

Claude Gagnon
Comptable agréé

250, Racine est, Chicoutimi.
Tél.: 543-5161

GAUTHIER, TREMBLAY, LEGAULT,
BOIVIN, DALLAIRE, TURCOTTE
ET ASSOCIES, C.A.
LUC SIMARD, C.A
ASSOCIE-RESIDENT

La Baie:
155, rue Victoria,
Secteur Bagotville.
Tél.: 544-7151.

Démission à l'amiable demandée à F. Cloutier

QUEBEC (PC) — Le premier ministre René Lévesque a demandé "à l'amiable" à M. François Cloutier de démissionner de ses fonctions de conseiller spécial du premier ministre.

Le chef du gouvernement a déclaré à l'Assemblée nationale, jeudi, avoir écrit à M. Cloutier, qui était jusqu'à tout récemment délégué général du Québec à Paris, en lui laissant entendre qu'il avait "une riche carrière devant lui".

Psychiatre de profession, M. Cloutier fut ministre de l'Éducation dans le gouvernement Bourassa, et c'est lui qui avait parrainé la "Loi 22" à l'Assemblée nationale.

Désigné délégué général avant les élections du 15 novembre, M. Cloutier a été démis de ses fonctions par le gouvernement péquiste.

AVOCATS

AUBIN, FILLION, BRISSON,
FOURNIER & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS

Gérald Aubin LL. L. CR. André Fillion LL. L.
Enc Brisson LL. L. Alain Côté LL. L.
Louis-Charles Fournier LL. L. Daniel Côté LL. L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786
631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6845
Tous les jours de 9 hres à 5 hres.
Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

LAVOIE & MENARD

AVOCATS

Jean-Marc Lavoie — André Ménard
110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, LAPOINTE, ROY, & GIRARD

AVOCATS

Roger Page B.A. LL. L.
Bernard Lapointe B.A. LL. L.
Claude Roy B.A. LL. L.
Carol Girard D.E.C. LL. L.

123, RACINE EST, SUITE 110
CHICOUTIMI — 543-0725

FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN & WELLS

AVOCATS

Roland Fradette C.R. Gilles Prevost LL. L.
Michaël-H. Cain C.R. Paul Casgrain LL. L.
François-G. Lamarre LL. L. Martin Côté LL. L.
Guy Wells LL. L. Carl Lachance LL. L.
Claude Gauthier LL. L. François G Tremblay B.C.L.
Pierre Simard LL. L. Jean Dauphinais LL. L.
Pierre Bergeron C.R.

EDIFICE MURDOCK
110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

DUFOR & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Me Richard Dufour LL. L.
Me Gabriel-M. Côté LL. L.

23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

Vous projetez d'acheter une maison neuve !!!

- Votre dépôt sera-t-il protégé ?
- Sera-t-elle construite selon les normes résidentielles ?
- Bénéficierez-vous d'un bon service après vente...

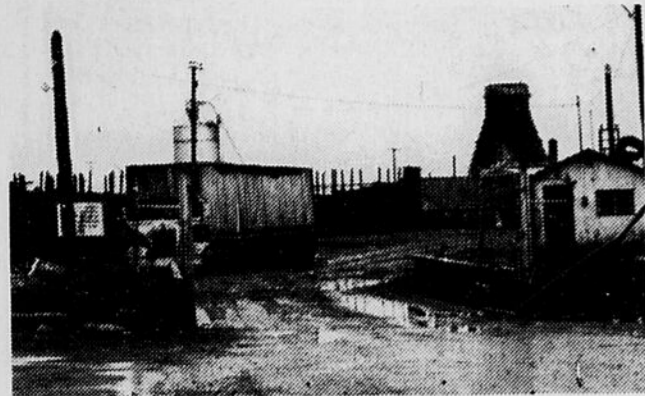
Vous êtes assuré de réponses affirmatives en transigeant avec une entreprise affichant ce sceau de garantie



PROGRAMME DE
CERTIFICATION DES MAISONS
NEUVES DE L'APCHQ

Ce programme vous est recommandé par
l'Association des Constructeurs d'Habitations du Saguenay-Lac St-Jean.
Tél.: (418) 549-8046 ou 8047

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



PORTES OUVERTES

Les portes de la cour de la scierie Gagnon & Frères de Roberval Ltée, située près de la rivière du Tremblay, rue Ménard, sont réouvertes depuis quelques jours et les activités à l'intérieur de la scierie sont également commencées. L'usine devrait fonctionner pleine vapeur d'ici quelques jours, si ce n'est déjà fait au moment où vous lirez ces lignes.



4,000 PERSONNES

Si on en croit des chiffres rendus officiels au cours des derniers jours, plus de 4,000 personnes ont déjà visité le Musée indien, situé dans le Centre communautaire de Pointe-Bleue. On sait que ce musée contient plusieurs intéressantes pièces d'archéologie en plus de certains objets ayant appartenu aux Montagnais des siècles précédents. Le musée connaît, selon ses responsables, une popularité sans cesse grandissante et il est question aussi qu'il soit présent, l'an prochain, à Place de la Traversée de Roberval.



50 TABLES DE PLUS

On estime à 2,500 personnes environ le nombre de gens qui ont soupé dans la rue, mardi soir, à Roberval. Même que l'on a dû ajouter 50 tables de plus que l'an dernier et le V.-P. de la Traversée, M. Guy Laroche, déclarait, cette semaine, que cette tradition (car, c'en est une) demeure très populaire auprès de la population et des touristes. Peut-être l'une des manifestations de participation les plus populaires de la Huitaine de gaieté, si on en croit les propos du V.-P., et il n'a sûrement pas tort. Au premier plan, on peut apercevoir notamment M. Jacques Girard, notre correspondant à Roberval.

AUJOURD'HUI

Henry Ford naissait il y a 114 ans aujourd'hui, le 30 juillet 1863, près de Dearborn (Michigan). On lui doit l'invention des lignes de montage, dont il appliqua le principe, dès 1913, à la fabrication de ses automobiles. Le fondateur de la Ford Motor Co. était un personnage excentrique qui aimait collectionner les objets les plus divers. Il dirigera son entreprise pendant 40 ans.

1976 — Des informations reçues de Chine annoncent qu'au moins 100,000 personnes ont péri dans un violent séisme qui s'est produit dans la région de Tang-shan, dans le nord-est du pays.

1975 — Ouverture, à Helsinki, de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

1973 — Un tribunal britannique approuve le versement par le fabricant de la thalidomide d'une indemnisation de \$66 millions aux parents d'enfants nés avec des malformations congénitales, dues à l'absorption du médicament par les mères pendant la grossesse.

1971 — Les astronautes américains David Scott et James Irwin de la mission Apollo 15 atterrissent sur la lune.

1968 — Violentes manifestations d'étudiants à Mexico.

1916 — Des saboteurs allemands font sauter une usine de munitions dans l'île de Black Tom, près de Jersey City (New Jersey).

1887 — Fin des travaux de construction du premier pont ferroviaire sur le Saint-Laurent, à Lachine.

1870 — À la suite de la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale, l'Autriche abroge le concordat signé avec le Saint-Siège.

1711 — Hovender Walker quitte Boston pour aller prendre Québec; il échouera et perdra 10 navires et 884 hommes dans le Saint-Laurent.

1619 — La première assemblée représentative des États-Unis se rassemble à Jamestown (Virginie).

1609 — Champlain s'allie aux Hurons et aux Algonquins contre les Iroquois, ce que ces derniers ne pardonneront jamais aux Français.

Ils sont nés aussi un 30 juillet: Giorgio Vasari, peintre, architecte et historien d'art italien (1511-1574); Henri Moore, sculpteur britannique (1898).

HARA QUI RIT

Un habitant de Mons-en-Baroeul, dans la banlieue de Lille, nord de la France, s'est donné la mort en se plantant dans la poitrine un couteau qu'il a pris soin, ensuite, de nettoyer, affirme son épouse, seul témoin du drame. Lorsque les enquêteurs ont découvert chez lui le corps de M. Robert Ténier, un ébéniste de 47 ans, un couteau de cuisine se trouvait à ses côtés, qui avait, apparemment, servi à porter le coup mortel, mais n'était taché d'aucune trace de sang... Selon l'épouse de M. Ténier, son mari, en état d'ébriété, s'était planté le couteau dans la poitrine, devant elle, à l'issue d'une scène de ménage, en lui disant: " Désormais, jamais plus, je ne t'ennuierai"... Après quoi, selon Mme Ténier, son mari est allé jusqu'à la salle de bains, a arraché le couteau de sa blessure et l'a nettoyé sous le robinet, avant de s'affaïsser, mort.

ON PERD SES DENTS

Deux Canadiens sur cinq âgés de plus de 19 ans n'ont pas toutes leurs dents, selon un relevé de Nutrition Canada. D'après le compte rendu de ce relevé effectué entre 1970 et 1972, la carie dentaire est la cause principale de la perte des dents chez les personnes de moins de 35 ans. Quatre-vingt-seize pour cent des adultes âgés de plus de 19 ans avaient des dents cariées. Les maladies périodontales, qui affectent les tissus entourant les dents, sont par contre la cause la plus fréquente de perte des dents chez les personnes de plus de 30 ans. Ces maladies se rencontrent chez 15 pour cent environ des Canadiens, et davantage dans le cas des hommes que dans celui des femmes, selon le rapport. La proportion des enfants de 12 à 14 ans ayant des dents saines n'est pas reliée au revenu des parents, indique d'autre part le rapport. Trente-neuf pour cent des enfants de ce groupe d'âges avaient des dents mal alignées. Un traitement suivi s'imposait dans 13 pour cent des cas.



LES AMIS DE ST-BENOIT NOUS VISITENT

Pas moins de 200 des quelque 4,000 membres des "Amis de Saint-Benoît-du-Lac", un mouvement de fraternité, d'information et d'éducation, retourneront dans leur demeure, aujourd'hui, après une visite d'une semaine dans notre région. Les "Amis de Saint-Benoît", qui se réuniront au cours de la présente année sur le thème de "l'unité" après avoir, l'an dernier, lutté pour "le respect de la vie" contre l'avortement, ont fait cette tournée touristique à l'occasion de leur 25e anniversaire. On voit, sur la photo du haut, l'évêque du diocèse, Mgr Marius Paré, s'entretenant avec l'ex-gouverneur régional du mouvement, M. Antoine Gauthier, lors du banquet à l'Hôtel Chicoutimi, jeudi soir. En bas, on reconnaît MM. Roland Hébert, (à gauche), de Jonquières, le nouveau gouverneur régional des "Amis de Saint-Benoît", et Gilbert Gravel, de Chicoutimi, le président pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Signalons que M. René Bertrand, de Jonquières, a déjà également agi comme gouverneur du mouvement.



SIEGES DANGEREUX

Se basant sur des tests effectués aux États-Unis sur un des sièges les plus populaires servant au transport des enfants en automobile au Canada, l'Association des consommateurs du Canada (ACC) a émis un communiqué afin d'avertir les consommateurs des défauts de ce produit. Il s'agit du Dorel Trav-L-Guard modèle 085, un des six sièges pour enfants dont la vente a été approuvée au Canada par les autorités fédérales. L'ACC a précisé que le siège a été endommagé, qu'un mannequin placé sur le siège a glissé sous la ceinture, que le base du siège s'est brisée et qu'une vis s'est déplacée au cours d'une collision simulée par l'Association des consommateurs des États-Unis. On estime à environ 150,000 le nombre des sièges Dorel vendus au Canada.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral utilise ce siège pour ses annonces publicitaires portant sur la sécurité des enfants dans la voiture.



ERREUR DE NOM

Dans l'édition de mercredi, le reportage sur le Centre féminin du Saguenay à Chicoutimi mentionnait Mme Robichaud comme nouvelle directrice du projet. En fait, Mme Robichaud est une travailleuse bénévole de longue date, mais la nouvelle directrice est Mme Antide Guimond. Celle-ci a la responsabilité des activités des prochains mois après un bénévolat qui ne s'est pas démenti depuis l'ouverture.

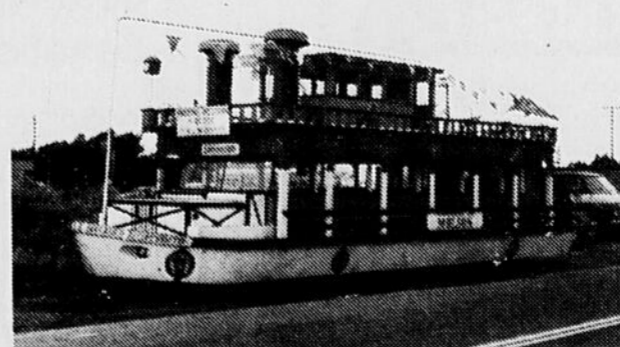
COMMUNION MANUELLE

Le Saint-Siège a autorisé les catholiques américains à recevoir la communion dans la main. Les États-Unis vont ainsi s'ajouter à une liste d'une cinquantaine de pays où les catholiques peuvent, s'ils le désirent, en revenir à une pratique qui fut utilisée pendant neuf siècles dans l'Église. Lorsqu'à la suite de Vatican II fut promulguée la réforme de la messe, le souverain pontife fit savoir qu'il appartenait aux conférences épiscopales de choisir entre les deux modes de communion, l'ancienne et la nouvelle, sous réserve d'approbation du Saint-Siège. Dans certains pays, comme la France, le Canada, la Hollande, les évêques se prononcèrent, assez rapidement, pour la communion dans la main — qui est devenue, aujourd'hui, pratique courante pour beaucoup de catholiques. Mais elle reste prohibée dans les deux pays à plus forte population catholique, le Brésil et l'Italie.



ELLE EST PARTOUT

Mme Elianne Larouche, responsable de EXPO-ART à l'intérieur de Place de la Traversée de Roberval, est une femme pour le moins étonnante de calme et de placidité. Rien ne semble l'énerver cette travailleuse, dont on dit qu'elle est une organisatrice peu commune. Mme Larouche à EXPO-ART est partout et ne se soustrait jamais de son calme devenu proverbial. Aucun problème ne lui semble insoluble. On dit encore que c'est la diplomatie incarnée. Vraiment un être d'un dévouement exceptionnel.

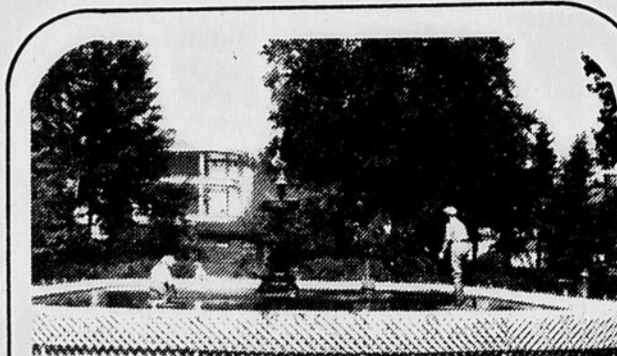


PUBLICITE D'ABORD

La preuve que Roberval et la Traversée peuvent être un bon médium publicitaire, le Festival western de Saint-Tite a délégué un bateau terrestre aux couleurs de sa manifestation. Le bateau sur roues, de style ancien, a passé la Huitaine à Roberval, promenant gratuitement les enfants et même les adultes... désireux de jouer au matelot.

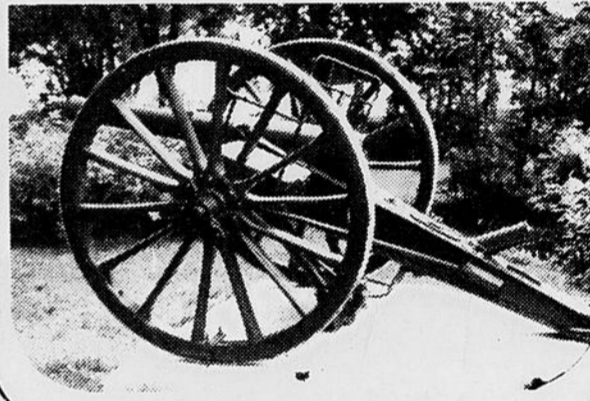
MASSACRE D'ADOLESCENTS

Parce qu'il n'appréciait pas la musique qu'ils écoutaient, un inconnu a déclenché un véritable massacre, le 18 juillet dernier, parmi un groupe de cinq adolescents. Trois d'entre eux ont été tués et un quatrième est porté disparu depuis lors et présumément mort. Le détachement d'Agassiz de la GRC, qui est chargé de l'enquête dans cette affaire, a révélé que les cinq adolescents buvaient de la bière, tout en écoutant de la musique, dans un parc fluvial à la rivière Fraser, à environ 70 milles à l'est de Vancouver, lorsque la tragédie s'est produite. Selon la police, le meurtrier serait devenu enragé à cause de la puissance de la musique et aurait ouvert le feu à l'aide d'une vieille carabine de guerre convertie de calibre .30-06. Le seul survivant connu du massacre, Ed Menger, âgé de 15 ans, frère d'une des victimes, a révélé qu'une enregistratrice, à bord de la camionnette que son groupe occupait, jouait à tue-tête peu avant l'apparition du tueur.



NE PAS MANQUER

Si vous traversez la ville de Saint-Félicien, il y a un endroit qui n'a peut-être l'air de rien, mais qu'il faut absolument visiter: le parc Sacré-Coeur, situé face à l'église, avec ses reliques du passé et sa magnifique fontaine, vaut vraiment le déplacement. Canon, petit moulin à vent, bateau miniature, ce parc est de plus situé en bordure de la rivière Ashuapmouchouan et offre un magnifique coup d'oeil sur la grande rivière. En plus de ses très jolis coins de verdure.



GASTRO-ENTERITE

Ces derniers mois, plus de 3,000 gastro-entérites ont été provoquées par l'eau au Québec, lors d'épidémies dites mineures et non révélées publiquement. Ceci exclut des épidémies plus importantes comme les cas de thyphoïde qui se sont manifestés, l'an dernier, à Saint-Gabriel de Brandon, soutient l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). Cet organisme regroupe les ingénieurs spécialisés en aqueducs et égouts ainsi que les fonctionnaires et chercheurs en eau du Québec.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Club Kiwanis — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

Club Optimisme — Le souper hebdomadaire du club Optimiste de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

JONQUIERE

Club Optimiste — Le souper hebdomadaire du club Optimiste JAK quartier d'Arvida, aura lieu lundi, à 18h30, à l'hôtel Jean-Dequen.

VOS DROITS

avortement légal

Une femme qui désire un avortement légal au Québec doit soumettre son cas au comité d'avortement d'un hôpital.

Si ce comité croit que la grossesse constitue pour cette femme un danger pour sa santé et sa vie, il permettra l'avortement.

L'avortement d'une femme souffrant par exemple d'insuffisance cardiaque ou de toute autre maladie grave sera généralement permis.

Enfin, la dépression nerveuse et le déséquilibre affectif constatés par un psychiatre sont des raisons qui peuvent être invoquées pour permettre un avortement.

Pour plus d'information, entrez en contact avec votre organisation locale de planification familiale.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de « LA MINUTE JURIDIQUE » en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404, C.P. 123
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)

PORTEFEUILLE QUOTIDIEN

Les voies vers l'énergie douce pour bannir l'énergie nucléaire

par Stephen Powell

LONDRES (Reuter) — Les Etats-Unis peuvent parfaitement se passer de l'énergie nucléaire, affirme le physicien américain Amory Lovins dont la thèse, bien étayée, a recueilli un très large écho.

Dans un livre qui vient de paraître il expose la théorie selon laquelle les Etats-Unis peuvent produire suffisamment d'énergie en utilisant le soleil, le vent, les ressources hydro-électriques et le retraitement des déchets industriels et agricoles.

Son livre, Les Voies vers l'Energie douce: la Route d'une Paix durable, reprend les thèmes qu'il avait exposés l'année dernière dans un article du Journal of Foreign Affairs.

Cet article avait été qualifié par un magazine scientifique de "tentative de loin la plus complète et techniquement la plus approfondie pour élaborer un programme énergétique compatible avec les valeurs écologiques".

Et M. Gerald Leach, directeur (britannique) d'un important projet énergétique financé par la Fondation Ford, a déclaré: "Cet article a eu un retentissement énorme. Il s'agit certainement d'un des articles qui a été le plus photocopié dans le monde."

M. Lovins, âgé seulement de 29 ans, apparaît comme un des plus sérieux adversaires de l'énergie nucléaire. Il lui est totalement opposé car il craint que son développement n'entraîne une dissémination des ar-

mes nucléaires et, à long terme, la destruction de l'humanité.

Ses craintes rejoignent celles du président Carter qui a décidé de mettre un terme à la mise au point de certaines technologies nucléaires avancées.

Mais M. Lovins va plus loin et explique que les centrales nucléaires, et même toutes les grosses centrales électriques, ne sont pas adaptées à nos besoins.

Il fait d'abord remarquer que 35 pour cent de l'énergie utilisée aux Etats-Unis l'est sous forme de chaleur à basse température (moins de 100 degrés Celsius) et que c'est un non-sens que de brûler des carburants à haute température pour fournir cette énergie.

C'est un peu comme

couper du beurre à la scie électrique", explique-t-il, ajoutant qu'une solution beaucoup plus rationnelle serait de recourir au chauffage à l'énergie solaire.

Un important rapport de l'Académie des sciences des Etats-Unis indiquait récemment que l'utilisation accrue du charbon risquait d'avoir des conséquences funestes et calculait que la température pourrait avoir augmenté de six degrés Celsius d'ici la seconde moitié du XXIIe siècle.

Pour cette période de transition M. Lovins se prononce en faveur d'une nouvelle technique de combustion "propre" du charbon.

Il s'agit d'ajouter par petites quantités à la fois du carburant à une masse beaucoup plus volumineuse de petites particules, telles du sable, chauffées au rouge et maintenues en suspension par de l'air soufflé par en-dessous.

L'Administration américaine pour la recherche et le développement de l'énergie (ERDA) a déjà investi beaucoup dans l'étude de cette nouvelle technologie qui pourrait être utilisée pour brûler non seulement du charbon mais aussi les déchets industriels et agricoles.

Une autre technique de transition en faveur de laquelle se prononce M. Lovins est celle de la "cogénération", c'est-à-dire la production d'électricité comme résultat secondaire des machines à vapeur utilisées par l'industrie.

Le président Carter a récemment pris partie en faveur de la "cogénération" et l'industrie américaine semble prête à accroître considérablement la production d'électricité par cette méthode. M. Lovins fait état d'un rapport selon lequel d'ici 1985 l'industrie américaine pourrait satisfaire la moitié de ses besoins en électricité de cette façon.

En dehors des aspects pratiques de ses suggestions, M. Lovins estime qu'elles répondent à l'état d'esprit contemporain.

Les gens de tous les milieux sociaux s'occupent maintenant de leurs installations électriques, font des confitures avec leurs fruits, cousent leurs propres vêtements et assurent l'isolation thermique de leurs greniers... Tout ceci est essentiel pour comprendre l'attrait politique de la recherche de solutions en direction de l'énergie douce", écrit-il.

Cette direction devrait également intéresser les gouvernements car elle seule pourra finalement assurer l'indépendance énergétique qu'ils recherchent.

M. Lovins note qu'en se tournant vers l'énergie nucléaire pour échapper à une dépendance excessive envers les fournisseurs de pétrole, les gouvernements tomberont dans une autre dépendance, celle des exportateurs d'uranium et des fabricants de technologie nucléaire avancée.

Le dollar

Le dollar a atteint son cours le plus haut depuis 15 jours, vendredi, à l'ouverture du marché des changes de Francfort.

La devise américaine cotait 2,2880 DM contre 2,2745 DM la veille, ont indiqué les cambistes.

A Paris, où le marché était extrêmement nerveux, le dollar a affiché une forte remontée en passant des 4,8390 FF de jeudi à 4,8390

FF, puis à 4,8800 FF vendredi matin.

Le récent glissement de la monnaie américaine, qui était tombé à des cours records, a été stoppé jeudi à la suite de déclarations faites la veille par M. Arthur Burns, président de la Federal Reserve Board.

M. Burns avait estimé que le gouvernement américain avait le devoir de soutenir le dollar.



Possédez une entreprise profitable... devenez Marchand Associé Handy Andy.

Un modeste investissement vous fera démarrer d'un bon pied dans le commerce d'articles pour la maison et l'automobile, d'équipement de sport et de quincaillerie avec une concession de magasin Handy Andy. Il existe des localités de premier choix dans votre région. Joignez-vous à une organisation canadienne et prospère de vente au détail. Handy Andy est en affaires depuis plus de 45 ans et est au service de millions de clients satisfaits avec 150 magasins de franchise Handy Andy.

- Possibilité de développement considérable
- Aide et conseils continus
- Méthodes et systèmes de fonctionnement modernes
- Marchandises de qualité à des prix compétitifs
- Aucune redevance de concession
- Entreposage centralisé
- Appui dans la promotion de vente et de la publicité
- Entraînement complet
- Aide dans l'établissement du magasin.

Ecrivez-nous aujourd'hui. Parlez-nous de vous. Réponse immédiate assurée.



Vice-Président Compagnie Handy Andy
8300, Chemin Devonshire
Montréal, Québec H4P 2K6

Mercuriale

MONTREAL (PC) — Prix payés au Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits

Bleuets: \$13.00 à \$15.00 pour 11 pintes.
Framboises: \$10.00 à \$12.00 la douzaine de chopines.
Pommes: jaune transparente, \$5.50 à \$7.50
Closse, \$3.50 à \$5.00, le minot en vrac.

Légumes

Ail: \$1.50 pour 12 unités.
Aneth: \$1.50 les 12 paquets.
Bette à carde: \$3.50 pour 12 paquets.
Bettes: \$0.75 à \$0.90 pour 6 paquets ou \$3.00 pour 25 livres; \$2.75 à \$3.00 pour 12 cellos de 2 lb; \$4.25 pour 50 livres.
Brocoli: \$4.00 la douz.; glacé, \$6.00 à \$6.50 pour 14.
Carotte: \$5.00 pour 30 paquets, \$3.00 le 25 livres, \$6.00 et \$6.50 le 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.
Mini-carottes: \$5.50 pour 20 cellos de 12 onces; \$3.00 le 25 livres; \$6.50 pour 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres.
Céleri: \$9.00 le 24.
Chicorée-escarole: \$2.50 la douzaine.
Courge: zucchini, \$3.50 pour 20 livres.
Ciboulette: \$2.50 pour 12 paquets.
Choux chinois: \$3.00 à \$3.50 pour 12.
Choux de Bruxelles: \$8.00 pour 12.
Choux-fleurs: \$5.00 à \$7.00 pour 12.
Choux verts: \$1.75 à \$2.00 pour 12 ou 16 ou 50 livres.
Choux rouges: \$3.00 pour 12.
Choux de Savoie: \$3.50 à \$4.00 pour 12.
Concombres: de serre, ordinaires, \$2.75 la douz. de serre, sans pépin, de type anglais, gros \$6.00 moyens \$5.00, petits \$4.00, pour une douzaine.
Concombres de champ: \$12.00 à \$15.00 pour six douzaines, \$3.00 à \$3.25 pour deux douzaines.
Echalotes: \$3.25 à \$3.50 pour 3 douz.
Epinards: \$3.00 à \$4.00 le boisseau; \$3.50 à \$4.00 pour 12 cellos de 10 onces.
Gourgane: \$3.00 à \$3.50 le 20 livres.



INSTALLATION — Une chambre pressurisée capable de simuler une plongée plus profonde que un mille sera livrée au Defense and Civil Institute for Environmental Medicine, à Toronto. Cette chambre de 170 tonnes est unique au monde. Elle peut soumettre des

plongeurs à la même pression qu'ils expérimenteraient à plus de 5,600 pieds de profondeur, soit 170 fois la pression atmosphérique normale. (Téléphoto de la PC)

BOURSE

Montréal

MONTREAL (PC) — La cote a fléchi et l'activité a été faible vendredi à la Bourse de Montréal.

L'indice général a régressé de 0.06 et est tombé à 181.69, l'indice industriel, de 0.52 et est tombé à 176.19, l'indice des papiers, de 0.26 et est tombé à 102.19, alors que l'indice des services publics a monté de 0.07 et atteint

163.48 et que celui des banques a monté de 2.61 et atteint 242.58.

Le volume a été de 275,892 actions, contre 501,399 actions jeudi.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 49 gains, 78 pertes et 43 inchangées, contre 33 gains, 101 pertes et 41 inchangées jeudi.

On croit savoir que le marché devrait reprendre du terrain pour la peine la semaine prochaine. On s'appuie en l'occurrence sur une nouvelle selon laquelle les bénéfices nets sont bons dans les secteurs de l'automobile et des produits forestiers.

Molson A, dont 32,610 actions ont été négociées, a été le titre industriel le

plus actif et sa cote a reculé de 1-8 et est tombée à \$17 5-8. Cassiar Asbestos, dont 20,100 actions ont été transférées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a fléchi de 1-8 et est tombée à \$9 1-4.

Dans le secteur de la spéculation, Nocana a perdu deux cents et est tombé à 86 cents, dans un virement de 5,000 actions.

Toronto

TORONTO (PC) — La cote a fléchi vendredi à la Bourse de Toronto et l'activité y a été la plus faible des 39 dernières séances.

L'indice 300 de la Bourse de Toronto a régressé de .08 et clôture ainsi à 1,033.53. Il est à noter que cet indice a fléchi en dépit du fait que sur l'ensemble du marché il y a eu 32 gains de plus que de pertes.

Lundi prochain, ce sera jour férié à Toronto et la Bourse de cette ville sera alors fermée.

Dans les quatre compartiments les plus importants de l'indice 300, il y a deux gagnants et deux perdants: les services financiers montent de 2.92 et atteignent

957.24, le pétrole et le gaz montent de .86 et atteignent 1,217.07, les métaux et minéraux baissent de 4.62 et tombent à 991.68 et les produits industriels, de 2.39 et tombent à 911.46, leur plus bas niveau depuis le 8 juillet.

Dans les dix autres compartiments de l'indice, on trouve six gagnants — le plus grand étant celui des pipe-lines, avec une hausse de 9 1-2 — et quatre perdants, le plus grand étant celui des pâtes et papiers.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 206 gains, 174 pertes et 237 inchangées, au regard de 149 gains, 235 pertes et 255 inchangées jeudi.

Le volume a été de 1,74 million d'actions d'une valeur totale de \$17.56 millions, contre 1,92 million d'actions d'une valeur totale de \$21.32 millions jeudi.

Sur le marché des options, 205 contrats ont été négociés, soit le même nombre que la veille.

Metropolitan Trust a monté de 4 et atteint \$25, un record, Hambro Canada, de 1.07 1-2 et atteint \$5 5-8.

L'indice Dow Jones a été en perte de vitesse durant presque toute la séance. Il a néanmoins clôturé avec un gain net, fort minime, de .08 seulement, ce qui le situe au niveau de 890.07. Cette

semaine, il a perdu 33.35 points.

Le volume a été de 20.35 millions d'actions, contre 26.34 millions d'actions jeudi.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 630 gains, 785 pertes et 465 inchangées, contre 609 gains, 839 pertes et 432 inchangées la veille.

L'indice général de la Bourse de New York a fléchi de .01 et ferme ainsi à 54.12.

L'indice des valeurs à la Bourse américaine a fléchi de .65 et clôture de la sorte à 120.15.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, les fluctuations ont été en bas d'un point.

New York

NEW YORK (AFP) — Irrégularité des cours vendredi à Wall Street, où, après avoir perdu plus de huit points à l'ouverture, l'indice des industrielles a terminé pratiquement inchangé par rapport à la veille, à 890.08 contre 889.99 jeudi.

Le volume d'activité a été assez soutenu, 20.3 mil-

lions d'actions ayant changé de mains.

L'effondrement des cours à l'ouverture a été provoqué par l'annonce d'une baisse de 0.6 pour cent de l'indice composite de l'activité économique au mois de juin, la plus forte baisse de cet indice depuis janvier.

Dans la mesure où cet indice est censé prévoir

le niveau de l'activité économique au cours des prochains mois, les investisseurs ont vu leurs craintes d'un ralentissement de la croissance au deuxième semestre quelque peu confirmées. En fin de matinée et en début d'après-midi, cependant, des mouvements d'achat ont été constatés, car un nombre d'actions se retrouvent à

leur plus bas. Ces achats de dernière minute ont permis une remontée de la cote. En clôture, le nombre de baisses l'emporte sur celui des hausses, 775 contre 613, et 474 titres inchangés.

La plupart des compartiments terminent sur une note étroitement irrégulière. Us Steel est en hausse de 1 1-4, à 36.5

Assurance habitation protection feu/vol et autres risques pour propriétaires et locataires.

Pour tout renseignement il vous suffit d'appeler le numéro de téléphone ci-après ou poster le coupon ci-dessous à:

Wawanesa, 210 est, rue Racine, Chicoutimi, Qué. Tél: 543-7791

Nom: _____ Tél: _____

Adresse: _____ Ville: _____

Ma police d'assurance arrive à échéance le: _____ 19 _____



Wawanesa est là.

M. Edgard Gallant, puissant Acadien

OTTAWA — Prenez un Acadien issu de cultivateurs pauvres, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Envoyez-le à l'école du rang, dont les élèves, répartis dans deux salles de classes, étudient



JEAN-MARC POLIQUIN

(Tous droits réservés, Le Quotidien et Edimédia)

tout en anglais, sauf le catéchisme et la grammaire française.

Quelles sont ses chances de devenir le plus haut fonctionnaire du Canada? A peu près nulles! Cependant, Edgard Gallant a surmonté le médiocre destin qui lui semblait promis.

Les fées bienfaitrices lui apparaissent d'abord sous les espèces d'un inspecteur d'école, Henri Blanchard, qui visite les collèges classiques du Québec et demande à chacune de

ses institutions d'offrir une bourse d'études à un jeune Acadien impécunieux.

Le hasard décide ainsi en 1938, que les portes du séminaire de Joliette s'ouvrent à Edgard Gallant, qui prendra ensuite une maîtrise en sciences sociales et économiques à l'Université Laval, sous l'égide du prestigieux dominicain Georges-Henri Lévesque.

L'Acadien retranscrit jusqu'à la moelle entre au Conseil du Trésor à Ottawa, puis à la Production de Défense. Il n'en mène pas large avec son anglais de la lointaine école du rang. Il sera bilingue et à la hauteur de la situation au bout de deux ans.

Fin 1952, l'OTAN structure son secrétariat à Paris et demande au Canada de lui prêter quatre fonctionnaires. Sur les instances de son patron, le jeune Gallant formule une demande qui passe plus vite qu'une lettre à la poste. C'est un séjour de trois ans dans la Ville-Lumière.

De retour en bordure de la rivière des Outaouais, l'insulaire parisien travaille sur les dossiers des Finances, à la Direction des relations économiques internationales.

En 1959, le Marché commun européen se dote d'un appareil administratif. Pour s'y ména-

ger des contacts, le Canada ouvre à Bruxelles une sorte de succursale de son ambassade. Gallant en devient le chef adjoint.

A partir de 1963, Edgard Gallant oeuvre à la direction générale des affaires économiques, au ministère des Finances, à Ottawa. L'année suivante il est secrétaire du Conseil économique du Canada. En 1965, alors que le mot "péréquation" recèle encore des mystères pour lui, il est propulsé à la tête de la Division des relations fédérales-provinciales. Quand la réforme constitutionnelle bat son plein, il est nommé sous-secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

A 7h00 du matin, le 28 juillet 70, il apprend à la radio que le Québec repousse la Charte de Victoria. Il se sent terrassé. Il veut changer d'horizon.

Sur les contrefaites, il est invité par le conseil des premiers ministres de l'Atlantique à former leur secrétariat, à Halifax.

A l'été de 1973, il organise à Regina le secrétariat de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Sur le chemin du retour, à l'aéroport de Dorval, on annonce au haut-parleur: "M. Edgard Gallant est prié d'appeler au

bureau du premier ministre Trudeau à Ottawa." Au bout du fil M. Gordon Robertson lui dit: "Le conseil des ministres s'apprête à te nommer président de la Commission de la capitale nationale."

Avec son perpétuel sourire de diplomate, Gallant y traduira plus largement dans les faits le principe suivant lequel la planification et l'aménagement de la région de la capitale nationale relèvent du Parlement fédéral.

En 1976, M. Edgard Gallant parvient au faite. Il aura été le premier francophone à occuper la timonerie de la Commission de la capitale nationale, puis à devenir président de la Commission de la fonction publique du Canada. Nommé pour dix ans à ce poste, le plus puissant et le plus aimable des mandarins ne se contente pas de téléguider la besogne de quelque 300,000 fonctionnaires. Il se prépare à opérer des réformes en profondeur, dans le sillage de l'étude sur la gestion du personnel et le principe du mérite (énoncée par le gouvernement au début de l'année), et dans le sillage de la Commission royale d'enquête sur l'administration financière et l'imputabilité des sous-ministres. L'avenir de l'Etat en dépend.

Le message d'adieu de Davidson: Donnez-leur ça, les gars

HALIFAX (PC) — Dans son message d'adieu, vendredi, le président sortant du Syndicat canadien des postiers, M. Joe Davidson, a lancé: "Donnez-leur ça, les gars?"

Son successeur, M. Jean-Claude Parrot, a promis d'être aussi activiste que M. Davidson.

M. Parrot et le conseil exécutif ont reçu mandat de déclencher une grève nationale si le gouvernement ne se rend pas aux exigences du syndicat de 22,000 membres, trieurs du courrier et commis aux bureaux de poste.

"Je pense que je vais devenir le principal enfant de ch...", a dit M. Parrot dans une interview.

Ancien vice-président du syndicat et négociateur chevronné, M. Parrot essaiera d'abord de résoudre les problèmes par la négociation, assure-t-il, "mais le mandat de grève est là, si nous en avons besoin".

Les 268 délégués au congrès d'orientation l'ont élu, à 41 ans, par acclamation.

Aux applaudissements de tous, il s'est écrié: "Notre syndicat n'est pas à la veille de céder devant un employeur qui ne ménage aucun effort pour le détruire et nous écraser tous."

Exigences

Après trois ans à la présidence nationale, M. Davidson a déclaré aux postiers qu'ils devaient être durs parce qu'ils font face au "moins scrupuleux des employeurs du Canada".

Les postiers ont fait la grève, légalement, durant sept semaines en 1975 pour appuyer leurs exigences contractuelles. Depuis lors, il y a eu toute une série de grèves sauvages.

Dans une entrevue, M. Parrot a signalé qu'il y a plusieurs questions à régler avant le renouvellement de la convention collective.

D'abord, le gouvernement devra signer un mémoire d'entente pour renoncer à toute action disciplinaire contre des postiers à la suite de leur activité syndicale.

Plus précisément, le syndicat veut que soient réembauchés 28 syndiqués du local de Montréal congédiés durant le conflit de 1975.

La Poste doit aussi retirer la suspension illimitée, décrétée plus tôt ce mois-ci, de M. Daniel Champagne, président du local de Sherbrooke au Québec. Cette suspension, justifiée selon la Poste par de "l'insubordination", a provoqué un débrayage d'une semaine.

La dernière convention collective expirait le trente juin, depuis, on n'en a négocié le renouvellement que durant une heure. Le syndicat a mis fin aux pourparlers en accusant la Poste de s'immiscer dans ses affaires.

Le comité des relations ouvrières de la Fonction publique doit reprendre ses audiences en septembre au sujet du grief syndical selon lequel la Poste interdit la distribution de "littérature" aux membres du syndicat pendant les périodes de repos.

Le Québécois moyen lit environ pendant 26 minutes par jour

OTTAWA (PC) — Selon les résultats d'une étude réalisée en 1975, pour le secrétariat d'Etat, ce sont les Québécois qui passent le plus d'heures par semaine à regarder la télévision alors qu'ils consacrent le moins de temps à lire des livres.

Le sondage effectué en même temps que l'enquête sur la population active en octobre 1975 révèle que le Québec avait la plus basse proportion de lecteurs, soit 44 pour cent, alors qu'en Colombie-Britannique il y en avait le plus, c'est-à-dire 67 pour cent.

En minutes par jour ces chiffres se traduisent par 26 minutes de lecture au Québec, 49 en Colombie-Britannique et 35, à l'échelle nationale.

Au moment de l'enquête, les Québécois passaient plus d'heures à regarder la télévision que les résidents des autres provinces.

Pendant la période de septembre-octobre 1975, 15 pour cent des participants au sondage ont consacré plus de 30 heures par semaine à regarder la télévision, à travers le Canada, c'est-à-dire plus de quatre heures par jour. Par ailleurs, 44 pour cent regardaient la télévision de huit à 29 heures par semaine alors que 37 pour cent n'y consacraient que de une à sept heures par semaine.

Par ailleurs 26 pour cent des répondants au sondage ont indiqué qu'ils ne lisaient aucun journal et 43 pour cent aucune revue, selon les statistiques pour l'ensemble du pays.

Quelque 61 pour cent des personnes interrogées au Canada consacraient de une à sept heures de loisirs par semaine à lire des journaux alors que cette proportion était de 49 pour cent, pour ce qui est des revues.

L'étude du secrétariat

d'Etat révèle, en outre, que 18 pour cent des répondants ont fait des travaux d'artisanat au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Ouellet accuse le Québec d'être sadique

OTTAWA (PC) — Le ministre aux Affaires urbaines, M. André Ouellet, a accusé vendredi, le gouvernement du Québec d'être "sadique" envers sa population, parce que celui-ci a refusé de participer au programme fédéral d'isolation des maisons.

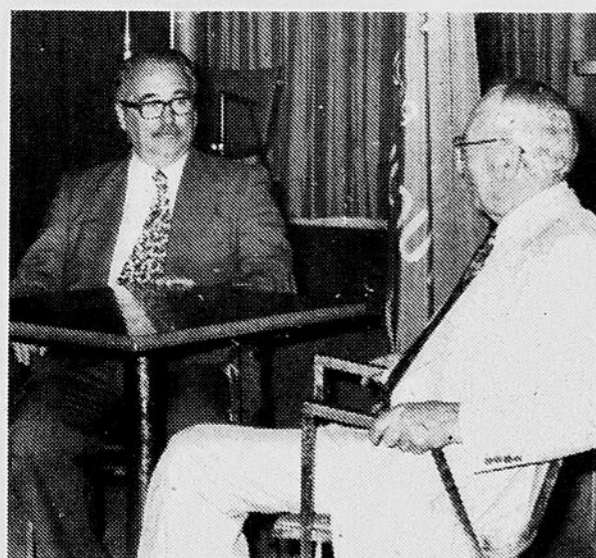
Lors d'une conférence de presse, à Ottawa, M. Ouellet a déclaré qu'il était "regrettable" que le ministre québécois de l'Énergie, M. Guy Joron, ait changé d'avis au sujet de la participation au programme.

Selon lui, M. Joron avait donné son accord de principe, mais les ministres "radicaux" du cabinet Lévesque ont renversé sa décision. M. Ouellet a refusé de nommer les ministres qui seraient les "radicaux" et à l'origine de cette décision.

C'est la deuxième fois à Ottawa, en autant de jours, qu'un membre du gouvernement a accusé le cabinet Lévesque. Le premier ministre Trudeau a déclaré jeudi, en parlant du projet de Loi 101, que M. Lévesque avait été "poussé trop loin par ses ministres Laurin et Morin".

La voie colombienne (Conseil Chicoutimi)

Le juge Edmond Savard insiste sur le bénévolat



SEPTIEME MANDAT — Le juge Edmond Savard vient d'être nommé, pour une septième année consecutive, Grand-Chevalier du conseil de Chicoutimi. Il discute ici avec un Chevalier de longue date, M. Henri-Charles Savard.

CHICOUTIMI — "Le bénévolat existe au sein des Chevaliers de Colomb et il faut l'augmenter. Si on attache toujours une récompense à nos actes, le bénévolat, cette richesse dont on a tant besoin dans notre société bouleversée, n'existera plus et on prépare une relève qui n'aura plus le désintéressement que vous exigez..."

Nommé pour une septième année consecutive au titre de Grand-Chevalier du Conseil 1989, des Chevaliers de Colomb de Chicoutimi, le juge Edmond Savard a longuement insisté dans son rapport annuel, sur l'importance d'accroître le bénévolat au sein de ce mouvement.

"Le bénévolat est la force de notre conseil, a-t-il dit, et il faut continuer ainsi parce que nous n'aurions plus notre raison d'être. J'admire, ajoutait le Grand-Chevalier, celui qui, dans l'ombre est toujours à la disposition des autres et il y en a plusieurs parmi nous. Que ces Chevaliers sachent qu'ils sont admirés et qu'ils n'ont que des félicitations à recevoir. Leur mérite est beaucoup plus grand que celui ou ceux qui sont à la ligne de feu et que leurs actes sont remarqués et qui reçoivent des félicitations. Leur travail devrait permettre réflexion et exemple."

Tout au long de son exposé, le juge Savard a souligné particulièrement le travail de ses proches collaborateurs à la direction des Chevaliers de Colomb.

Evolution du mouvement

Le Grand-Chevalier considère que le Conseil 1989 a évolué au cours de la dernière année. Sur ce, il déclare:

"Nous avons terminé la formation de nos seize comités paroissiaux. Il restera une paroisse, soit celle de Sainte-Rose-du-Nord que nous avons actuellement rattachée à Saint-Fulgence. Il s'agit maintenant pour ces conseils d'agir.

Nos messes communautaires ont été de plus en plus populaires chez nos membres. Il faut que cette formule réussisse et nous avons lieu d'espérer.

Nos dîners fraternels ont été réellement un succès et le comité exécute des miracles pour autofinancer ces repas.

L'opération "Centre-Dieu" rejaille sur toute la chevalerie. Encore cette année, avec votre effort et celui de l'assemblée générale Saguenay, le Centre-Dieu pourra continuer ses opérations sans difficulté financière.

L'âge d'or a reçu, de notre part, une attention particulière. Le comité paroissial de Saint-Joachim a accepté de préparer en partie la fête de Noël au foyer Saint-François-Xavier en recueillant des cadeaux qui furent fort appréciés par les résidents de ce foyer.

Nous avons reçu, en cette salle, deux cent cinquante personnes. Le dîner leur fut offert.

Nous avons assumé quelques transports en commun.

Nous avons assisté à une assemblée sur les problèmes que les personnes âgées ont à rencontrer. Notre comité même s'il n'a pas été actif, fournit toutefois des renseignements très utiles afin de trouver une solution à certains problèmes.

Plus de 1,000 membres

Nous avons maintenant nos effectifs pour cette période, soit un mille trente membres. L'an passé, au 15 novembre, nous avions émis un mille cent une cartes 76. Je crois bien que ce chiffre sera quelque peu dépassé. Si nous avons une initiation en décembre, nous dépasserons les mille deux cent trente-quatre membres en règle au 31 décembre 76.

Le comité religieux a été très actif et il semble bien y avoir beaucoup d'espoir de ce côté pour l'année qui commence le 1er juillet.

Le comité de la Croix-Rouge a organisé une clinique de sang dans cette salle en plus de collaborer avec celle du chalet Rosaire-Gauthier. Le comité des malades travaille dans l'ombre et il faudra augmenter le nombre de ses membres.

Le comité des visites aux salons mortuaires a bien travaillé et le dévouement de son président

mérite tout notre respect.

Maintenant, la messe donnée dans ces circonstances sera toujours chantée dans la paroisse du défunt. C'est une responsabilité qui revient au président de chaque comité paroissial.

Recommandation

Les assemblées mensuelles devront être repensées et le comité d'animation devra prendre ses responsabilités. Si le conseil envoie étudier certains de nos frères, ils doivent en retour faire de l'animation. Il va falloir que dans ce domaine, cela change parce que jusqu'à date, les études n'ont servi à rien.

Si on veut que les programmes du conseil d'Etat servent, je ne vois pas d'autres personnes qui ont été à la source, pour les enseigner et ainsi, créer l'unité dans tous les conseils.

Le comité féminin, malgré le dévouement de sa présidente et des directrices, n'a pas, cette année, répondu à l'attente du conseil. Ce comité qui n'était que l'exécutif de l'ensemble des épouses de Chevaliers n'a rien fait pour unir lesdites femmes. Il s'est contenté d'être l'exécutif et aussi les membres. Ce n'était pas là le but que le conseil avait lors de la formation de ce comité. C'est pourquoi, il faudra repenser l'élection des membres du comité. Il répondrait, plus à la réalité, de former seize comités féminins, soit un par paroisse et les seize présidentes constitueraient le comité féminin du conseil, ainsi, chaque paroisse serait représentée et les présidentes seraient obligées de s'intéresser au bien des épouses des Chevaliers de chaque paroisse. De plus, les activités pourraient dépendre de l'une ou de l'autre paroisse. Seize activités pourraient être organisées par année et ainsi, nos épouses participeraient davantage à la vie colombienne.

Je veux remercier le comité actuel pour les services rendus mais humblement, et à notre avis, leurs efforts ont été trop limités au bien-être du comité lui-même ignorant l'aide que beaucoup de femmes auraient pu apporter.

Le comité d'animation a décidé de réagir uniquement en avril. Il en a de beaux projets mais je demeure sceptique et il devra programmer ses activités et soumettre ses projets au prochain conseil.

C'est un comité enthousiaste, toujours prêt à agir mais il laisse tomber à la dernière minute, sans s'inquiéter des résultats.

J'ai été déçu de ne pouvoir répondre au conseil d'Arvida alors que le tout avait été promis pour tenir un procès à leur salle. Il en a été ainsi au conseil sauf que le Grand-Chevalier a donné ordre de le tenir quand même et cela, à deux heures avant le procès.

Je remercie un frère Chevalier de son dévouement et surtout de son obéissance. Il faut quand

même continuer notre oeuvre de formation. Le conseil devra envoyer deux ou trois frères étudier les cours d'animation donnés par le conseil d'Etat, mais ces frères devront d'abord exiger que les cours concernent les programmes proposés par l'Etat et un engagement d'en faire bénéficier le conseil.

Le prochain conseil devra étudier la possibilité d'enregistrer les présences aux assemblées mensuelles. Il n'est pas normal qu'un si petit nombre de Chevaliers s'intéresse à l'administration du conseil.

Les budgets sont assez importants, les oeuvres assez nombreuses pour intéresser beaucoup de Chevaliers. Il y aurait certainement moins de critique si on prenait la peine de venir se renseigner et de poser les questions qui les intéressent", a-t-il conclu.

FELICITATIONS...

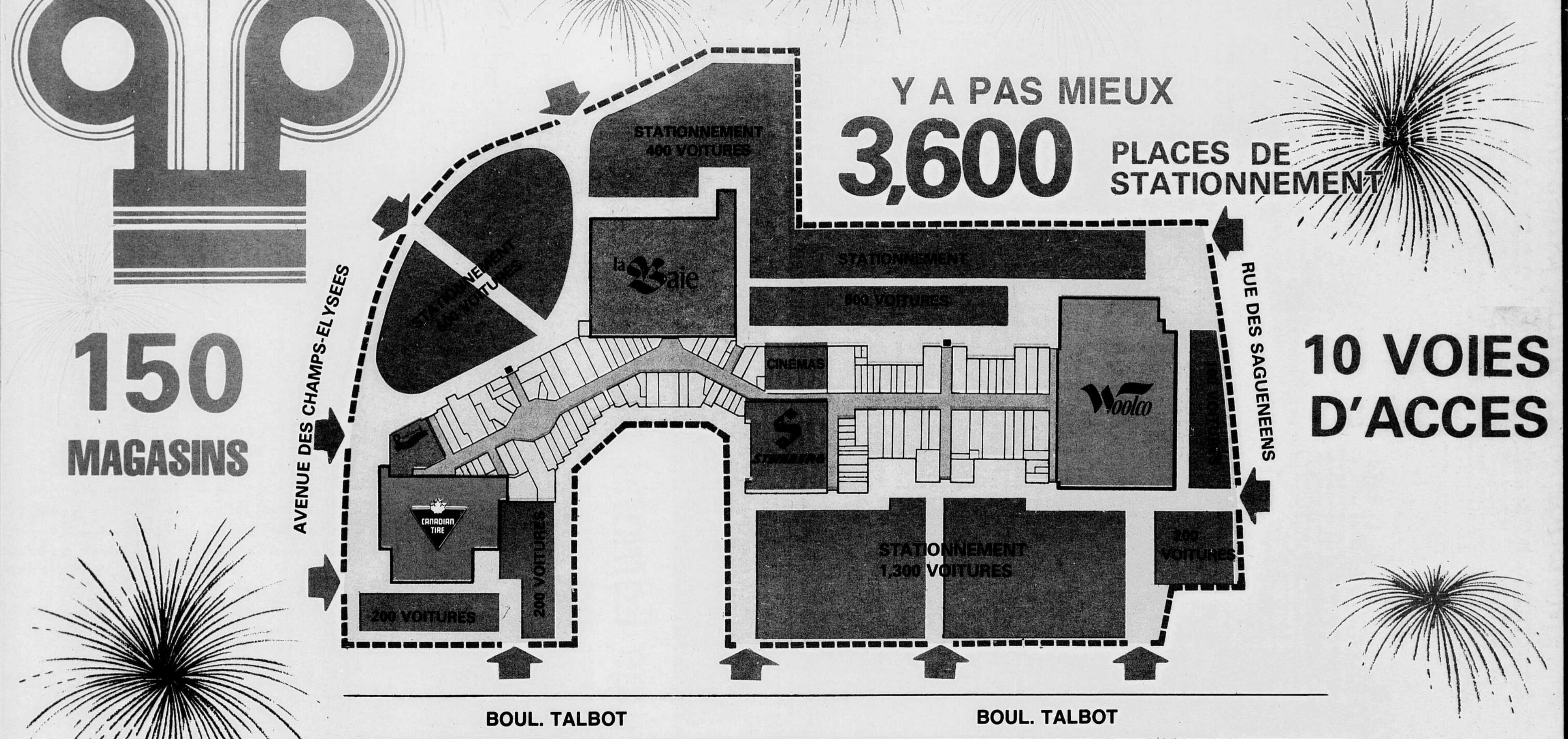
A notre frère Charles Tremblay, C.A. qui a célébré dernièrement son 25ième anniversaire de mariage. Sa photographie à l'intérieur du journal Le Quotidien a impressionné plusieurs Chevaliers et l'engagement qu'il a pris, il y a un quart de siècle, a été respecté.

A Jean-Baptiste Dufour pour la réception offerte à tous les frères Chevaliers qui ont daigné se rendre au lac Larivière. Jean-Baptiste fut admirable, le repas sensationnel et le bar bien garni. Merci Jean-Baptiste, Mme Dufour et les enfants Dufour.

A notre frère Albert Giroux qui, le 6 juillet, fêtait son 87ième anniversaire de naissance. Les frères Henri-Charles Savard, Marcel Tremblay (S), Marcel Tremblay (G) accompagnés du Grand-Chevalier Edmond Savard ont rendu visite au frère Giroux à St-Casimir, Cte Portneuf. Mlle Giroux a bien voulu recevoir les Chicoutimiens avec des fraises, le sucre du pays et la crème douce. Après avoir visité la résidence de M. Giroux, admiré ses peintures et photos, les fraises furent très appréciées et surtout la crème par le Grand-Chevalier. Merci M. Giroux pour votre hospitalité et félicitations pour avoir participé au groupe de recherches en arts du Québec, à l'Université Laval. Bonne santé et à Mlle Giroux, mille mercis.

NOTE: Le 3 août, il y aura, à notre salle, assemblée de tous les directeurs des différentes corporations des Chevaliers de Colomb. Cette réunion débutera à 16h30, et le souper sera pris en commun. A cette occasion, nous étudierons et déterminerons les futures activités et formerons les différents comités.

place du royaume



Y A PAS MIEUX
3,600 PLACES DE STATIONNEMENT

150
MAGASINS

10 VOIES
D'ACCES

OUVERTURE MERCREDI 3 AOUT 9H30